Télé-Québec

RAPPORT ANNUEL 2013-2014

L'AUTRE TÉLÉ

TABLE DES MATIÈRES

Lettre à la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française 2

Mission de Télé-Québec 3

Composition du conseil d'administration 4

Organigramme 5

Rapport de la présidente-directrice générale 6

Plans d'action et politiques 23

Grilles horaires 32

Prix remportés 34

Renseignements sur le conseil d'administration 38

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société 45

États financiers 47

Rapport de la direction 48

Rapport de l'auditeur indépendant 49

Résultats et déficit cumulé 51

État de la situation financière 52

État de la variation de la dette nette 53

Flux de trésorerie 54

Notes complémentaires 55

Annexes 67

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec 68

Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec 74

LETTRE À LA MINISTRE

Madame Hélène David
Ministre de la Culture et des Communications et
ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 26 du chapitre S-12.01 des *Lois refondues du Québec,* j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités de la Société de télédiffusion du Québec 2013-2014 ainsi que les états financiers de l'exercice s'étant terminé le 31 août 2014.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du conseil d'administration,

Jean Lamarre

MISSION DE TÉLÉ-QUÉBEC

La Société de télédiffusion du Québec – identifiée dans ce rapport sous les noms de Télé-Québec ou de la Société – a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité du public à ses produits.

La Société peut en outre exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d'accompagnement.

Ses activités ont particulièrement pour but :

- de développer le goût du savoir, d'éveiller la curiosité, d'ouvrir de nouveaux horizons, de susciter la réflexion et d'entraîner les téléspectateurs sur le chemin de la découverte ;
- de favoriser l'acquisition de connaissances par la présentation d'émissions éducatives et attrayantes, souvent soutenues par des ressources et documents tels que des DVD, des livres et des sites Web ;
- de promouvoir la vie artistique et culturelle, d'en être le porte-étendard et d'encourager les artistes et artisans dans leurs multiples réalisations ;
- de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société a pour mission d'en orienter la gestion. Il est composé de la présidente-directrice générale et de 10 personnes nommées par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, à la suite de consultations auprès d'organismes qu'elle considère représentatifs des milieux concernés par les activités de la Société. Au 31 août 2014, les membres du conseil d'administration étaient les suivants :

M. Jean Lamarre
Président du conseil et du comité exécutif

Président
Lamarre Consultants
Montréal

Mme Michèle Fortin
Membre du comité exécutif

Présidente-directrice générale
Société de télédiffusion du Québec
Saint-Lambert

Mme Isabel Brochu
Membre du comité des ressources humaines

Consultante en développement des territoires et professionnelle de la recherche
La Baie

Mme Francine Cléroux
Présidente du comité de gouvernance et d'éthique, membre du comité exécutif

Présidente-directrice générale
Fondation du cancer du sein du Québec
Sainte-Anne-des-Lacs

Mme Louise Dandurand
Vice-présidente du conseil et du comité exécutif, présidente du comité des ressources humaines

Présidente
Acfas
Montréal

M. Alexis Deschênes
Membre du comité d'audit

Avocat
Direction du contentieux du ministère de la Justice du Québec
Québec

M. Stéphane Éthier
Membre du comité des ressources humaines

Consultant en gestion et chargé de cours en management
HEC Montréal
Montréal

Mme Sylvie Jacques
Membre du comité d'audit

Directrice Investissements
Fonds d'investissement de la culture et des communications
Montréal

Mme Louise Martel, FCPA, FCA, CA-Auditeur
Présidente du comité d'audit et membre du comité exécutif

Professeure titulaire et directrice du Service de l'enseignement des sciences comptables
HEC Montréal
Montréal

Mme Dominique Payette
Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Professeure agrégée
Département d'information et de communication
Université Laval
Lac-Delage

Mme Lorraine Pintal
Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Directrice artistique et générale
Théâtre du Nouveau Monde
Montréal

ORGANIGRAMME
AU 31 AOÛT 2014

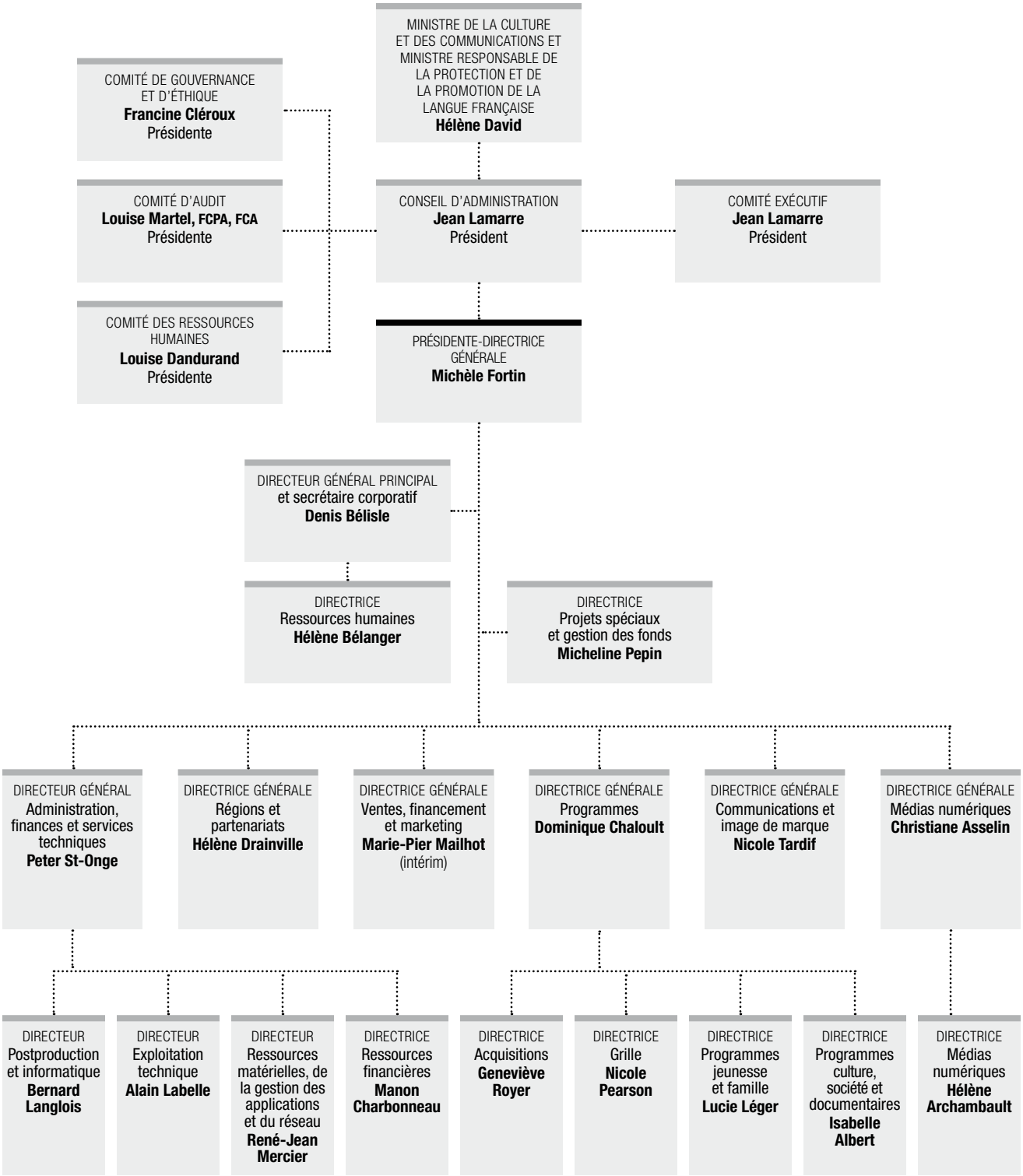

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

APERÇU GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2013-2014

Au cours de l'année 2013-2014, Télé-Québec a continué d'orienter ses actions en fonction des enjeux majeurs définis par le conseil d'administration dans son plan stratégique 2012-2016. Le présent rapport rend compte des réalisations liées à ces grands enjeux, qui sont :

- la pertinence d'une télévision éducative et culturelle de qualité dans l'univers médiatique québécois ;
- l'importance et la diversité croissante des médias numériques ;
- l'actualisation de l'organisation en fonction de sa vision et de ses orientations stratégiques.

LA PERTINENCE D'UNE TÉLÉVISION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE DE QUALITÉ DANS L'UNIVERS MÉDIATIQUE QUÉBÉCOIS

Une plus grande visibilité

Année après année, Télé-Québec continue de se démarquer grâce à une programmation rigoureuse, dynamique et innovatrice, tout à l'image des Québécois qui l'inspirent. Parmi la pléthore de chaînes offertes, Télé-Québec occupe en effet une position quasi unique grâce à un profil plus actif, résolument représentatif des jeunes familles, dont le poids démographique est en pleine croissance dans la société québécoise d'aujourd'hui. Le grand défi demeure de faire connaître sa programmation davantage à un public de plus en plus sélectif et sollicité de toutes parts.

Notre campagne promotionnelle 2013-2014, très colorée, jouait sur les silhouettes de nos têtes d'affiche et mettait en valeur tout l'éventail de rencontres animées, de débats passionnés, de découvertes insolites ou fascinantes, de conseils pratiques et de reportages sur le terrain, dans les laboratoires québécois et les cliniques de recherche, sans oublier toute la gamme des produits de l'humour d'ici, de l'absurde au cinématographique. Les teintes vives et franches de notre campagne promotionnelle ont coloré les pages de nombreux quotidiens de Montréal (*Le Devoir*, *La Presse*, *Le Journal de Montréal*, *Le Huffington Post*), mais aussi de la capitale nationale (*Le Soleil*, *Le Journal de Québec*) et des régions (dans les publications de Gesca et dans les hebdos régionaux). Elles ont aussi éclairé les super panneaux de grands axes routiers, en plus de se retrouver sur de nouvelles plateformes comme *La Presse+*. Nous avons de plus déployé notre campagne pour une première année sur les réseaux sociaux, habillant nos pages Facebook et Twitter aux couleurs de la saison, en plus d'alimenter nos comptes Instagram et YouTube avec des photos et des vidéos de nos autopromotions.

Cette campagne a été très populaire auprès des animateurs de notre chaîne, qui ont largement contribué à sa diffusion auprès de leurs propres réseaux sociaux au moment du lancement de la programmation, en août 2013, mais aussi tout au long de l'année, en particulier pendant la période des Fêtes, où nos autopromotions spéciales ont connu un grand succès. Dans ces autopromotions, nos têtes d'affiche reprenaient à leur manière les répliques cultes des films présentés à *Ciné-cadeau*, notamment *Astérix et Cléopâtre*, *Kirikou et la sorcière*, *Les douze travaux d'Astérix* et *Tintin et le Temple du Soleil*. Elles ont largement circulé sur Facebook et Twitter.

En 2013-2014, nous avons donc intensifié nos approches en multipliant les démarches auprès des médias d'information, des journalistes et des éditorialistes, des magazines imprimés (mensuels et hebdomadaires) et des émissions de variétés de grande portée, où nos artistes, têtes d'affiche et documentaristes ont pu présenter leur travail à notre antenne. Plus proactifs, nous avons également approché plusieurs médias pour nous adresser directement aux publics susceptibles d'être intéressés ou concernés par des sujets abordés dans nos émissions, par exemple en nous tournant du côté de publications spécialisées. Grâce à la promotion plus marquée de nos émissions et de notre marque, nous avons occupé 14 % du poids médiatique dédié à la télé en 2012-2013[1].

Cette année encore, Télé-Québec a su réaffirmer sa pertinence comme télévision culturelle, tant sur la scène internationale que sur la scène nationale, notamment grâce à des partenariats triés sur le volet. Notre partenariat avec TV5MONDE nous a ainsi permis de toucher, hors de nos frontières, un public francophone ou francophile curieux de nouvelles connaissances ou de la culture québécoise. En 2013-2014, le réseau mondial de TV5MONDE, accessible à plus de 200 millions de foyers dans 198 pays, a diffusé de nouvelles saisons des magazines *À la di Stasio*, *Le code Chastenay*, *Curieux Bégin* et *Tout le monde dehors*. Le réseau a également rediffusé la première saison de notre magazine environnemental *La vie en vert* et les séries documentaires *Les artisans du rebut global*, *Habitat 07 – Les compagnons du rebut global* et *Art sous enquête*. TV5MONDE a de plus diffusé *Le grand spectacle de la fête nationale dans la capitale 2014* et nos documentaires *Ce corps qui parle*, *From Montréal*, *La règle d'or*, *Bluffer sa vie*, *La ruée vers le carbone*, *Gentilly or not to be* ainsi que *Moi aussi je m'appelle Gabrielle*. Enfin, toujours très intéressée par nos contenus jeunesse, la chaîne a présenté des épisodes de *Tactik*, de *Ramdam* et de *1, 2, 3… Géant*.

La jeunesse au cœur de notre programmation

« Quand on pense à Télé-Québec, on pense à cette mission éducative qui est la sienne, une mission éducative qui a marqué positivement des générations d'enfants au Québec […], qui se caractérise par la qualité artistique de ses émissions, par la priorité accordée à la famille, également par les activités dans la communauté, parce qu'il faut le dire, Télé-Québec est présente dans la communauté, en particulier dans les régions. »

Mme Dominique Vien, députée de Bellechasse

(Prise en considération du rapport de la commission qui a procédé à l'étude du plan stratégique 2012-2016 et à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la Société de télédiffusion du Québec, 18 février 2014)

Télé-Québec a poursuivi en 2013-2014 sa mission auprès des jeunes familles en élargissant encore son offre avec des séries comme *Écoles à l'examen*, qui, en 12 rencontres avec des personnes passionnées du milieu de l'éducation, présentait différentes écoles et leur manière d'aborder l'éducation en fonction des besoins des élèves. Nouvelle émission de consommation, *Ça vaut le coût* répond quant à elle aux multiples questions pratico-pratiques ponctuant le quotidien des téléspectateurs. Télé-Québec a aussi présenté de nouvelles émissions de *Cuisine futée,*

1. Source : Étude commandée à Influence Communications, automne 2013

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

parents pressés et de *Dis-moi tout*, qui s'adressent à toute la famille, et a diffusé *Le grand jeu des animaux*, un nouveau jeu-questionnaire à même de satisfaire la curiosité de tous envers les bêtes, grandes et petites. De plus, comme chaque année, de nombreux reportages du *Code Chastenay*, de *Légitime dépense* et d'*Une pilule, une petite granule* ont abordé des questions et des sujets touchant les familles tout au long de leur saison.

Malgré la popularité grandissante des nouveaux écrans (tablettes, téléphones intelligents…), la télé demeure le mode d'éducation et de divertissement le plus accessible, puisqu'elle entre dans tous les foyers. Chaque année, Télé-Québec y maintient donc sa grande présence auprès du jeune public. En janvier 2014, *Subito texto*, une toute nouvelle émission destinée aux jeunes de 9 à 12 ans, a pris la relève de *Tactik* à la suite d'une campagne promotionnelle

déployée en ondes et en ligne. La nouvelle série dépeint entre autres les transformations sociales générées par les nouvelles technologies chez les jeunes, mais aussi le plaisir de l'engagement et de la réussite. La série propose des modèles inspirants de jeunes qui croient en leurs rêves et qui ont la conviction de pouvoir changer le monde, à leur mesure.

Après deux saisons sur nos ondes, la série *Les Argonautes* remporte déjà un grand succès. La suite des aventures spatiales des *Argonautes* était impatiemment attendue depuis la fin de la première saison. À l'automne, les jeunes de 6 à 8 ans ont pu revoir ou découvrir la saison 1 avant l'arrivée en ondes de nouveaux épisodes en janvier. L'intérêt des jeunes téléspectateurs pour cet univers se fait sentir dans les cotes d'écoute, mais également sur notre site Web jeunesse, où les activités, concours et jeux des *Argonautes* attirent les internautes en grand nombre. L'Alliance Médias Jeunesse a également reconnu la grande qualité de cette série en lui décernant deux prix d'excellence en 2014, soit le Grand Prix d'excellence et le Prix d'excellence pour la meilleure émission de télévision – Stimulation de l'imagination et de la créativité.

Au printemps 2014, nous avons fait l'annonce de *Salmigondis*, une nouvelle série jeunesse qui succédera à *Toc toc toc* à compter de septembre 2015. L'émission, dont le tournage a commencé à l'automne 2014, est l'œuvre des productrices réputées Lucie Veillet et Carmen Bourassa et sera produite à la fois pour Radio-Canada et Télé-Québec.

Enfin, la popularité de notre programmation jeunesse pendant les Fêtes, tant auprès du public ciblé que des adultes, ne cesse de croître. La programmation des Fêtes a été l'occasion pour Télé-Québec de récolter son meilleur résultat des trois dernières années auprès des enfants, devenant ainsi la chaîne préférée des jeunes Québécois de 2 à 11 ans durant cette période. En plus de nos classiques d'animation, nous avons cette année présenté la suite très attendue de la série phare des années 1980 *Les mystérieuses cités d'or*. Trente ans après avoir fait voyager leurs parents, la série a su séduire une toute nouvelle génération d'enfants. En 2013, nous avons participé à la production du *Coq de*

St-Victor, premier long-métrage d'animation en version originale française entièrement réalisé à Québec, qui sera diffusé sur nos ondes dans la programmation des Fêtes 2014. Nous avons d'ailleurs lancé un concours pour offrir à des familles la chance d'assister à la première du *Coq de St-Victor*, à Québec et à Montréal, en février.

À l'hiver, nous avons pour la première fois offert des spectacles de notre tournée à l'occasion du Festival Feu et Glace de Repentigny. Comme à l'habitude, nous avons également été présents lors de différents salons du livre en région, proposant notamment des spectacles de *1, 2, 3… Géant* et de *Génial !*, ainsi que des séances de signatures.

Pour un cinquième été, la tournée *Télé-Québec sur la route* a semé bien du bonheur dans plusieurs événements à caractère familial à Montréal. Puis, en sept rendez-vous estivaux, la tournée a visité six villes québécoises en Estrie, en Montérégie, en Outaouais et dans les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale. Au cours de l'été 2014, la tournée a présenté pas moins de 19 spectacles mettant en vedette les animateurs et personnages de sa programmation jeunesse et famille. Cette année, les séries *Toc toc toc*, *Les Argonautes*, *Les Petites Tounes* et *Thomas et ses amis*, ainsi que l'émission scientifique *Génial !*, ont pris part à l'aventure. Comme chaque année, nous prenons soin d'élaborer les concepts de certains de nos spectacles et d'en accompagner le processus de création en collaboration avec les maisons de production (ou le distributeur, dans le cas de *Thomas et ses amis*) afin de nous assurer qu'ils représentent bien la qualité et les valeurs éducatives de notre programmation. Avant, pendant et entre les spectacles, les jeunes spectateurs pouvaient se voir offrir des cadeaux dérivés de nos émissions jeunesse au kiosque Télé-Québec situé près de la scène. Cette année, ce sont 7 500 sacs-cadeaux qui ont été distribués, soit plus de 40 000 objets promotionnels. De plus, 845 gagnants ont pu rencontrer leurs idoles en privé.

Notre engagement envers la jeunesse

En 2013-2014, nous avons renforcé notre partenariat avec Le Grand Défi Pierre Lavoie. À l'automne, Télé-Québec a aussi fait la promotion du défi Aiguise ta matière grise, qui invite les élèves des écoles inscrites au défi (895 établissements primaires au Québec en 2013) à réaliser des activités éducatives. Le calendrier d'activités distribué aux parents suggérait entre autres aux jeunes de participer en famille aux émissions éducatives de Télé-Québec *Génial !* et *Le grand jeu des animaux*. Au printemps, nous avons de nouveau collaboré avec l'équipe du Défi Lève-toi et bouge, cette fois en enregistrant des messages faisant la promotion du Défi et de l'activité physique avec Anaïs Favron, l'animatrice de notre jeu *Le dernier passager*. Cette année, près de 1 500 écoles se sont inscrites au Défi. Télé-Québec était sur place, au Stade olympique, lors de la Grande Récompense, où les élèves des écoles gagnantes ont eu droit à un après-midi et une soirée d'activités avant d'y passer la nuit.

L'année a aussi été marquée par le début d'un partenariat entre le magazine Web *Maman pour la vie* et Télé-Québec. Télé-Québec et *Maman pour la vie* partagent un profil similaire : ils ciblent un public formé de jeunes familles et mettent de l'avant les mêmes valeurs pour la jeunesse et la petite enfance. C'était donc un jumelage naturel de deux marques reconnues et fortes d'une grande crédibilité auprès du public. *Maman pour la vie* est devenu notre premier partenaire média pour la tournée *Télé-Québec sur la route*. Tout au long de l'été 2014, le magazine Web a fait la promotion de nos sorties en échange d'une visibilité sur le site des événements de Télé-Québec. Du temps publicitaire lui a également été accordé en ondes, et nous avons fourni du contenu rédactionnel pour son portail. Toujours dans le cadre de ce partenariat, *Maman pour la vie* et Télé-Québec se sont associés pour présenter le concours *La famille a de l'avenir*, soulignant le 10e anniversaire du magazine. Pour ce concours, des familles engagées auprès de leur communauté devaient soumettre des projets de société. Les trois projets choisis par le public remportaient chacun une bourse de 10 000 $. Les familles gagnantes ont été dévoilées lors d'une grande fête tenue dans nos studios en mai 2014.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Une programmation à l'avenant des tendances télévisuelles

« Je veux féliciter Télé-Québec […] cette société d'État qui fait des choses extraordinaires. »

Mme Christine St-Pierre, députée de l'Acadie

(Prise en considération du rapport de la commission qui a procédé à l'étude du plan stratégique 2012-2016 et à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la Société de télédiffusion du Québec, 18 février 2014)

En 2013-2014, Télé-Québec renouvelait sa confiance envers ses magazines, dont certains font partie du paysage médiatique québécois depuis plusieurs années tout en demeurant pertinents et branchés sur l'actualité et les tendances de notre société. C'est le cas de *Bazzo.tv*, d'*Une pilule, une petite granule* et d'*À la di Stasio*, qui fêtaient respectivement en 2013 leur huitième, dixième et douzième saison sur nos ondes. Véritables maîtres de l'interview, *Les francs-tireurs* entamaient pour leur part leur seizième saison plus que jamais curieux, rebelles et anticonformistes. La saison 2013-2014 a marqué le retour de Benoît Dutrizac à l'animation, lui qui avait cosigné la conception de ce magazine socioculturel et en avait assuré la coanimation de 1998 à 2005.

Complètement renouvelés, nos vendredis soir ont capté et retenu l'attention des téléspectateurs avec la deuxième saison de la truculente série *Les bobos* ainsi qu'avec *Curieux Bégin*, *À la di Stasio* et le tout nouveau magazine d'intérêt social *Deux hommes en or*, animé par Jean-Philippe Wauthier et Patrick Lagacé, un duo alliant le mordant de l'entrevue de fond et les clins d'œil moqueurs et ironiques sur les dessous de l'actualité. Le format a su séduire un large public, dont les jeunes adultes, souvent peu fidèles à un rendez-vous télé, et cela au point où dès janvier nous annoncions la prolongation de cette première saison jusqu'à la mi-mai, bien après la fin de notre programmation d'hiver. *Deux hommes en or* s'est démarqué dès sa première saison en ondes, raflant le Gémeaux du meilleur magazine d'intérêt social. Le réaménagement de nos vendredis soir a été extrêmement bien reçu. Nous avons franchi un nouveau sommet de 19 h à 23 h alors que nous avons obtenu à l'automne 2013 notre meilleur auditoire, toutes soirées confondues, depuis l'automne 2005.

L'hiver 2014 a aussi été l'occasion de présenter deux émissions *SNL Québec*, une adaptation de la prestigieuse émission américaine *Saturday Night Live*, en ondes depuis près de 40 ans et lauréate de pas moins de 36 prix Emmy. L'identité des six comédiens maison – tous issus de la relève en théâtre ou en humour – avait été annoncée dès l'automne, éveillant ainsi l'intérêt du grand public.

À Télé-Québec, le printemps et l'été ont été très actifs sur nos ondes : un nouveau magazine cinéma, le retour de *125, Marie-Anne* avec Christiane Charette, plus de 150 films, des séries, des documentaires actuels et des nouveautés pour les jeunes... La grande

animatrice Christiane Charette se réinstallait dans son studio du *125, Marie-Anne* pour une saison allongée. Désormais présentée le dimanche à 21 h, l'émission a été un lieu de rencontre d'invités de tous les milieux et de toutes les disciplines. Le nouveau magazine cinéma *À l'affiche cette semaine* – l'un des rares du genre à la télévision québécoise – nous a permis de présenter les films diffusés sur nos ondes d'une manière originale et enrichissante grâce à la vaste connaissance du 7e art de nos deux animateurs, Marc-André Lussier et Marc Cassivi. Chaque semaine, ils ont accueilli une personnalité du milieu (acteur, scénariste, réalisateur…) avec laquelle ils ont discuté de sa vision et de son rapport avec le cinéma.

Les passionnés de fictions ont également été bien servis avec de nouvelles saisons des séries américaines maintes fois primées *Famille moderne*, *Homeland* et *Mad Men*. À l'hiver, nous avons ajouté une nouveauté à notre offre de fictions avec l'excellente *The Bridge*, adaptée de la série scandinave *Bron*. Toujours à l'hiver, nos téléspectateurs ont pu goûter la folie des grandeurs des Satiriques, duo formé des maîtres des effets spéciaux Pierre-Luc Gosselin et Nicholas Savard-L'Herbier, dans *Les gars des vues*. Chaque semaine, une ou plusieurs personnalités connues ont été transportées dans un univers extraordinaire où leurs rêves cinématographiques sont devenus réalité.

Dans un registre plus sérieux, mais non moins captivant, le magazine scientifique *Le code Chastenay*, qui a connu une progression significative de son auditoire en 2013-2014, a continué à faire découvrir aux Québécois le travail d'amoureux de la science et de scientifiques d'ici. Tout au long de l'année, nous avons aussi diffusé des documentaires de qualité, faisant surgir des émotions diverses et suscitant des discussions importantes. En 2013-2014, plusieurs ont fait débattre dans la sphère publique, notamment les séries *Écoles à l'examen*, sur le monde scolaire québécois, *Les grands moyens*, présentant les réflexions d'hommes et de femmes d'affaires parmi les plus fortunés du Québec (série animée par Bernard Derome), et *Ma vie après le sport*, entièrement consacrée à l'après-carrière de nos athlètes, parmi lesquels Lyne Bessette, Hugo Girard, Mathieu Darche et Guy Carbonneau. La série documentaire *30 secondes pour changer le monde* retraçait pour sa part l'évolution de 12 grandes causes (sida, sécurité routière, violence conjugale, tabagisme...) au moyen de leurs publicités et de leurs communications.

Nous avons également diffusé des documentaires-chocs nécessaires comme *Les survivantes*. Pour la première fois au Québec, quelques femmes ayant survécu à l'insurmontable – l'assassinat de leurs enfants par leurs pères – se réunissaient pour relever ensemble le défi d'informer la population sur les causes de ce genre de drames pour éviter qu'ils ne se produisent dans d'autres familles. Certaines d'entre elles sont allées parler de leurs actions à *Tout le monde en parle* quelques jours avant la diffusion du documentaire, un témoignage émouvant de leur résilience qui a beaucoup fait parler sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels au lendemain de leur apparition à l'émission populaire de Radio-Canada. La diffusion a été l'occasion pour elles de lancer une pétition pour appuyer le dépôt à l'Assemblée nationale d'un manifeste revendiquant des changements à la loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Nous avons aussi présenté le documentaire *Lise Payette : un peu plus haut, un peu plus loin*, dans lequel Flavie Payette-Renouf offrait à sa grand-mère de se livrer pleinement sur sa vie de femme de médias, de féministe, de politicienne et d'auteure. Une rencontre empreinte d'admiration et de respect. Autre rencontre avec un véritable monument de l'histoire québécoise, *NATION – huis clos avec Lucien Bouchard*, donnait la parole à cet ancien premier ministre du Québec dont les opinions ne laissent personne indifférent et qui s'est prêté au jeu des confidences avec une sincérité désarmante. La diffusion du documentaire a fait énormément parler, tant dans les médias que parmi le public, faisant la une de tous les quotidiens du Québec. Le documentaire de l'artiste et militant écologiste Dominic Champagne *Anticosti : la chasse au pétrole extrême* proposait quant à lui une réflexion percutante sur notre rapport au pétrole par l'entremise de l'expérience bien concrète vécue à Anticosti.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Fidèles à ce qui est sur le point de devenir une tradition, nous avons présenté pour une cinquième année consécutive *Le grand spectacle de la fête nationale du Québec dans la capitale*, en association avec le Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ). Le spectacle, diffusé en direct sur nos ondes le 23 juin, a permis à la population québécoise de tous les horizons culturels et de tous les milieux sociaux de voir ce grand événement. Autre moment fort de notre programmation, l'émission spéciale de la rentrée de *Belle et Bum* était de retour pour une deuxième année et réunissait les têtes d'affiche de notre programmation 2013-2014. Les animateurs de Télé-Québec ont offert aux téléspectateurs des numéros endiablés ou touchants, à l'instar des émissions qu'ils représentent. *Belle et Bum* a également célébré la fin de l'année avec son traditionnel *party* des Fêtes. À l'automne, nous avons présenté une émission spéciale de *Bazzo.tv* à l'occasion de la campagne municipale 2013. *Une ville en campagne* a suivi les candidats de Montréal d'heure en heure tout au long de la campagne, tant en public que derrière les portes closes, avec leurs stratèges et leurs faiseurs d'images. Tout de suite après la diffusion de ce documentaire, l'émission habituelle de *Bazzo.tv* a donné la parole aux principaux candidats à la mairie.

Enfin, le 20 mars 2014, de concert avec Radio-Canada, nous avons diffusé en simultané le *Débat des chefs* qui a permis aux chefs des partis provinciaux de discuter de leurs points de vue et de leurs politiques. Le débat a été suivi d'une émission spéciale de *Bazzo.tv* présentée en direct. Aux côtés de Marie-France Bazzo, chroniqueurs et chroniqueuses, journalistes et ex-personnalités politiques ont analysé le débat. De plus, quatre représentants des principaux partis ont discuté des performances de leur chef.

En 2013, les membres de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision (ACCT) ont choisi de souligner l'excellence de notre programmation avec 79 nominations au 28e gala des prix Gémeaux. En septembre, 13 émissions et documentaires diffusés à l'antenne de Télé-Québec se sont partagé 22 Gémeaux, dont quatre ont été remportés par *Les francs-tireurs* et trois par *Génial !* Cette année, pas moins de quatre émissions de Télé-Québec ont été honorées par des Immortels de la télé, un titre attribué aux artistes ou aux émissions qui gagnent un Gémeaux trois fois dans la même catégorie. Ainsi, *Génial !* a été consacrée dans la catégorie Meilleur jeu, *Voir* en tant que Meilleur magazine culturel, *Juliette en direct* comme Meilleure émission ou série originale produite pour les nouveaux médias : jeunesse. L'équipe des *Francs-tireurs* a vu son travail récompensé par le Gémeaux du Meilleur magazine d'intérêt social. De plus, lors de l'Avant-première du gala, j'ai eu le privilège de me voir attribuer par l'ACCT le Grand Prix de l'Académie, qui souligne la carrière d'une personnalité ayant contribué au développement de la télévision ou des médias numériques d'expression française au Canada.

Les émissions de Télé-Québec se sont également démarquées à l'occasion d'autres galas : Anne Dorval a remporté l'Artis du rôle féminin – comédie pour *Les bobos*. Cette deuxième saison des aventures des bobos du Plateau a également gagné le Félix de la meilleure émission de télévision de l'année – humour au gala de l'ADISQ. Quant à *Une pilule, une petite granule*, son reportage « Maladie mentale : avoir un proche qui refuse de se faire soigner » a reçu le prix Médias de l'Association médicale canadienne dans la catégorie Excellence d'un reportage télévisé. Au gala de l'Alliance Médias Jeunesse (AMJ), Télé-Québec a encore une fois remporté plusieurs prix. *1, 2, 3... Géant* a gagné le Prix d'excellence pour le meilleur contenu interactif – préscolaire ainsi que le Prix des parents pour le meilleur contenu interactif – préscolaire. La série *Les Argonautes* a quant à elle reçu le Grand Prix d'excellence ainsi que le Prix d'excellence pour la meilleure émission de télévision – Stimulation de l'imagination et de la créativité. Le Prix d'excellence pour le meilleur contenu interactif – 7 ans et plus – application a été remis à *Génial !*, tandis que *Tactik* recevait pour sa dernière saison le Prix du public pour la meilleure émission de télévision (9-12 ans). Producteur au contenu à DATSIT Studios, notamment pour notre émission *Le dernier passager*, et animateur de notre tournée *Télé-Québec sur la route*, Renaud Chassé a reçu le Prix de la relève remis par l'AMJ.

À titre plus personnel, le Dr Martin Carli a pour sa part été honoré par l'Ordre des ingénieurs du Québec, qui lui a remis un prix Hommage reconnaissance pour contribution exceptionnelle d'une personne non-ingénieur pour son travail de vulgarisateur scientifique, notamment à *Génial !*

À l'été 2014, l'ACCT dévoilait ses nominations pour le 29e gala : Télé-Québec y a obtenu un nombre record de 87 nominations.

L'auditoire de Télé-Québec

Pour l'année télévisuelle 2013-2014, la part d'écoute de Télé-Québec se chiffre à 3 % comme en 2012-2013. Sur une base hebdomadaire, Télé-Québec a rejoint plus de 4 millions de téléspectateurs, soit 57 % des francophones du Québec, et ceux-ci lui ont consacré 1 heure 40 minutes en moyenne par semaine.

LUNDI-DIMANCHE 2 h-2 h	SAISON 2012-2013	SAISON 2013-2014
Part (%)	3	3
Auditoire (' 000)	39	40
Portée 1 minute (' 000)	4 015	4 023
Portée 1 minute (%)	58	57
Durée d'écoute hebdomadaire (hr)	1:38	1:40

Source : Sondages BBM, InfosysTV – PPM (52 semaines)

Avec une part de marché de 2,7 % auprès des téléspectateurs de 2 ans et plus, le volet grand public[2] de la programmation de Télé-Québec poursuit sa croissance amorcée l'an dernier, et ce, grâce à la contribution de nouvelles émissions telles que *Deux hommes en or* et *SNL Québec*. La série documentaire québécoise *Les grands moyens*, le documentaire biographique *Lise Payette : un peu plus haut, un peu plus loin*, de même que *Les Survivantes* ont aussi compté parmi les succès de la chaîne.

JEUNESSE

Durant l'ensemble de ses créneaux jeunesse, soit le matin et en fin d'après-midi en semaine, de même que les samedis et dimanches matin, Télé-Québec demeure la chaîne préférée des 2-11 ans avec une part d'écoute de 13,3 %.

À l'automne et à l'hiver de cette année, la quotidienne *Les Argonautes* ainsi que la nouvelle dramatique québécoise *Subito texto* sont parmi les émissions jeunesse les plus regardées par les enfants âgés de 2 à 11 ans. Enfin, Télé-Québec se distingue toujours auprès de son auditoire d'âge préscolaire (2-6 ans) en classant 17 émissions parmi les 20 préférées de ce jeune public.

Télé-Québec, toujours présente en région

En 2013-2014, Télé-Québec a continué de présenter des documentaires accordant une large place aux réalités régionales. En plus d'*Anticosti : la chasse au pétrole extrême*, nous avons diffusé le documentaire *Sortir du bois*, qui traçait le portrait de

2. Volet grand public : à l'heure du dîner en semaine, les après-midi de la fin de semaine et tous les soirs de la semaine.

jeunes décrocheurs en milieu rural décidés à s'en sortir en se lançant dans une expérience scolaire non traditionnelle dans une Maison familiale rurale (MFR). Nous avons aussi présenté le documentaire *Hors combat*, qui retraçait le parcours des meilleurs espoirs amateurs de combat extrême au Québec, provenant des quatre coins de la province. Les régions étaient également représentées sur nos ondes par l'entremise des élèves de première secondaire de 54 écoles, qui se sont affrontés amicalement au *Dernier passager*. L'univers scolaire en région a aussi été exploré dans la série *Écoles à l'examen*. L'animatrice Claire Lamarche a visité des écoles des régions de la Capitale-Nationale, de la Gaspésie, de Chaudière-Appalaches et de Montréal. Encore cette année, *Le code Chastenay* a poursuivi sa mission de faire connaître aux Québécois le travail des chercheurs d'ici en visitant les labos et en vulgarisant les résultats de recherches scientifiques.

Avide de découvertes culturelles, l'équipe de *Voir* s'est déplacée en région le temps de deux émissions spéciales, l'une dans le Bas-Saint-Laurent et l'autre en Gaspésie. De son côté, *Belle et Bum* proposait une belle vitrine au talent de la relève musicale avec son concours annuel, qui cette année mettait le country à l'honneur. Le concours *Quand ta chanson dit bonjour aux montagnes* a permis à des artistes de partout au Québec de se faire connaître.

Et puis, bien sûr, 2014 a vu le lancement de la toute première plateforme culturelle panquébécoise sur le Web. Projet d'envergure réalisé en collaboration avec de nombreux partenaires (une cinquantaine à ce jour), La Fabrique culturelle réunit dans un même lieu une multitude d'artistes et d'activités culturelles du Québec et accorde une grande importance à la culture en région. Avec La Fabrique culturelle comme diffuseur de contenus culturels, certains partenaires produisent désormais de la vidéo pour faire connaître leurs initiatives régionales. Les 10 bureaux régionaux de Télé-Québec produisent également divers contenus audiovisuels pour La Fabrique culturelle, travaillant conjointement avec des entreprises et des organismes culturels, ainsi que des artistes de toutes les régions. Depuis la fin de l'automne 2013, Télé-Québec consacre d'ailleurs l'ensemble des effectifs de ses bureaux régionaux à ce projet. La Fabrique culturelle valorise donc les artistes et événements culturels régionaux, qui n'obtiennent pas toujours la couverture médiatique qui leur permettrait de se faire connaître du grand public.

Canal Savoir

Grâce à la collaboration de tous ses membres et de ses partenaires, dont Télé-Québec, Canal Savoir est parvenu en 2013-2014 à maintenir une programmation de qualité dans un cadre financier difficile et un contexte télévisuel en profonde mutation. Son étroite collaboration avec Télé-Québec a aussi permis la distribution terrestre du signal de Canal Savoir en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique par de nouvelles entreprises. Ce sont des milliers de nouveaux foyers qui seront potentiellement rejoints par Canal Savoir.

Afin d'améliorer encore l'accessibilité à ses documents numérisés, Canal Savoir a également optimisé sa section Vidéos sur demande (VSD) en la rendant disponible sur différents appareils mobiles. Au nombre des premiers partenaires majeurs de La Fabrique culturelle, Canal Savoir a fourni de nombreux segments attrayants tirés de ses émissions.

La reconnaissance officielle de Canal Savoir comme outil de soutien pour la transmission d'une culture scientifique, dans le cadre de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI) 2014-2019, a confirmé le rôle que Canal Savoir peut jouer comme acteur clé, favorisant la synergie de la recherche et de l'industrie.

En 2013-2014, Canal Savoir a diffusé près de 350 heures d'émissions originales, dont 57 % ont été réalisées par ses membres universitaires et collégiaux, seuls ou en cofinancement. Au nombre de ces séries : *Québec-USA*, *Se faire une tête*, *Planète Terre*, *Focus Baie-James* et *Objectif Nord : les entrevues*. Canal Savoir a également rediffusé les séries de Télé-Québec *Le code Chastenay*, *Encore plus… Génial!* et *Déficit zéro*, et a contribué à la production par des étudiants créatifs de nouveaux magazines ou reportages réalisés pendant leurs études. Enfin, le talent et le génie des jeunes

de la relève lors de compétitions ou d'événements culturels a été salué par la diffusion des *Jeux de Génie*, des *Jeux du commerce*, des *Jeux de la communication*, de *Science, on tourne!*, de *Univers-Cité en spectacle*, de *Cégeps en spectacle*, de *Votre soutenance* et de *Ma thèse en 180 secondes*.

Sur le plan international, Canal Savoir a poursuivi son échange d'émissions avec la chaîne Cinaps TV, qui rejoint 11 millions de foyers en Île-de-France, et pour une neuvième année a participé à la *Fête de la science*, que célèbre chaque automne Canal-U (la webtv de l'enseignement supérieur de France) en rendant accessibles les reportages de la saison 5 de la série phare *Campus*.

L'IMPORTANCE ET LA DIVERSITÉ CROISSANTE DES MÉDIAS NUMÉRIQUES

La Fabrique culturelle : fenêtre ouverte sur la culture québécoise

Avec la croissance fulgurante de l'utilisation des appareils mobiles, notre façon de consommer des contenus audiovisuels a changé de manière notable. Les médias traditionnels abandonnent de plus en plus la diffusion de la culture, et encore plus celle des régions. Plusieurs organisations et institutions culturelles ont donc senti le besoin de renforcer leur présence dans la sphère virtuelle. Afin de rassembler tous ces efforts en un même endroit où le consommateur de culture pourrait trouver à combler sa soif de découvertes artistiques, Télé-Québec lançait en 2013 le grand chantier d'une plateforme culturelle panquébécoise sur le Web. Misant sur nos forces déjà bien établies – notre mission unique, notre notoriété, notre crédibilité, nos partenaires de longue date et notre réseau de bureaux en région –, nous avons choisi d'occuper le Web, un espace encore négligé par le milieu culturel québécois. En créant La Fabrique culturelle, en mars 2014, Télé-Québec réaffirmait son rôle de diffuseur incontournable de la culture québécoise.

LA FABRIQUE CULTURELLE.tv

La Fabrique culturelle est rapidement devenue une vitrine privilégiée pour faire rayonner les créations des artistes et artisans, toutes disciplines et régions confondues. En quelques mois d'existence, elle a attiré plus de 400 000 visites[3]. Les organismes culturels ont déjà adopté en grand nombre cette plateforme Web unique en son genre pour y faire connaître artistes, œuvres, productions, démarches de création et précieux documents d'archives. À sa mise en ligne, La Fabrique culturelle offrait 400 vidéos ; cinq mois plus tard, elle en comptait plus de 2 000.

Actualisée régulièrement, la page d'accueil du site présente des contenus diversifiés et surprenants qui reflètent toute la richesse de la culture au Québec et qui sont classés en neuf disciplines artistiques sous les titres : Arts visuels et numériques, Cinéma, Danse, Design, Littérature, Arts multidisciplinaires, Musique, Société et musées, Théâtre et scène. La Fabrique culturelle offre une couverture unique d'événements majeurs ou à découvrir, des entrevues, des rencontres en coulisse, les coups de cœur de l'équipe éditoriale et, depuis l'automne, des webséries à contenus artistiques.

Pour cette plateforme, nous avons dû travailler à établir une entente spécifique avec l'Union des artistes (UDA), puisqu'il n'existait aucune entente de ce type pour l'industrie du Web. Nous avons de plus signé de nouvelles ententes avec la Guilde des musiciens et la Société du Droit de Reproduction des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs au Canada (SODRAC).

3. Source : Google Analytics : du 11 mars au 31 août 2014

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

« Cette plateforme culturelle est aussi une carte de visite au-delà des frontières du Québec pour les artistes et les organismes qui les soutiennent. Elle contribue à créer une tribune unique, incontournable, interactive et accessible sur toutes les plateformes. Elle permet de promouvoir, de valoriser l'action des partenaires de la culture sur tout le territoire, ce qui est essentiel pour bien comprendre la diversité culturelle de l'ensemble des régions du Québec. Elle permet de développer le goût et l'intérêt du public pour la culture vivante d'ici, et en particulier chez les jeunes, de créer un lien unique de visibilité dans le monde pour la vie culturelle au Québec. Ce projet de plateforme culturelle proposé par Télé-Québec est au cœur de sa stratégie culturelle numérique et contribue activement à chacune de ses orientations. »

M. Sylvain Roy, député de Bonaventure

(Prise en considération du rapport de la commission qui a procédé à l'étude du plan stratégique 2012-2016 et à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la Société de télédiffusion du Québec, 18 février 2014)

LA FABRIQUE CULTURELLE ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

À la fois magazine culturel, plateforme de diffusion et réseau social, La Fabrique culturelle propose l'expérience de l'exploration et du partage de contenu en communauté. Depuis quelques années, les Québécois utilisent quotidiennement les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter pour s'informer, se distraire et échanger. Cette dimension sociale est au cœur même de l'expérience proposée par La Fabrique culturelle : elle permet à tous de partager et de faire connaître la culture telle qu'ils la perçoivent, l'apprécient et la vivent. L'ensemble des contenus peut être commenté par les internautes inscrits sur la plateforme, et chaque contenu peut être partagé sur Facebook, Twitter et Pinterest grâce à de simples boutons cliquables. En voyageant sur les réseaux sociaux, les capsules de La Fabrique culturelle contribuent au rayonnement de la culture, notamment auprès d'un public plus jeune qui fréquente activement les réseaux sociaux, et à son accessibilité pour le plus grand nombre. La Fabrique culturelle répond à un besoin évident de rejoindre un public avide de culture mais insuffisamment interpellé par les outils de communication traditionnels.

La Fabrique culturelle forme une grande communauté virtuelle au sein de laquelle peuvent échanger le public, les artistes et les diffuseurs de culture. Ainsi, les passionnés de culture sont invités à se créer un profil pour commenter les œuvres publiées sur le site. Les membres de la communauté, qu'ils soient artistes ou spectateurs, peuvent y déposer du contenu. Il s'agit d'une belle vitrine pour les petits organismes culturels régionaux, une occasion formidable de faire connaître les artistes de leur région.

Télé-Québec en classe

Forte de sa grande connaissance d'une approche ludoéducative efficace, Télé-Québec a cette année mis son expertise au service des milieux scolaires primaire et secondaire en offrant depuis avril 2014 une ressource technopédagogique complémentaire au programme d'éducation. *Télé-Québec en classe* s'adresse aux élèves et aux enseignants du primaire et du secondaire, et s'inscrit dans la parfaite continuité de notre mandat éducatif.

Pour notre première trousse, *Le Nord en classe*, nous avons puisé à même les contenus de la série documentaire *Objectif Nord*, diffusée sur nos ondes à l'hiver 2013, et de son site Internet. La trousse vise la mise en application des techniques de l'univers social et de la démarche historique dans un microcosme, en l'occurence le Nord. Développée avec la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD) et conçue en lien avec les programmes d'enseignement et la Progression des apprentissages (PDA), cette trousse technopédagogique invite les élèves et les enseignants à découvrir le Nord québécois et à en apprécier les peuples et les cultures.

La trousse recourt à la technologie des tableaux numériques interactifs (TNI) que l'on retrouve aujourd'hui dans de nombreuses classes des écoles du Québec. D'autres trousses de matériel complémentaire aux programmes scolaires suivront, entre autres dans les domaines des sciences et technologies, du français, puis des arts et de la culture.

Télé-Québec en classe a fait son entrée dans les écoles à l'automne 2014.

Une expérience télé enrichie par le Web

En 2013-2014, plusieurs projets ont augmenté l'impact de nos émissions sur nos téléspectateurs en leur offrant une expérience interactive, notamment au moyen du deuxième écran.

Juste à temps pour le lancement de notre programmation, nous avons mis en ligne à l'automne 2013 une toute nouvelle zone vidéo sur le site telequebec.tv. L'ergonomie et le design de la zone vidéo ont été complètement repensés pour assurer une navigation plus intuitive et agréable. De plus, l'ajout d'outils de partage permet désormais aux internautes de publier leurs vidéos préférées directement sur des plateformes sociales comme Facebook. La zone vidéo a remporté un grand succès. Entre octobre 2013 et mars 2014, un total de 4,4 millions de branchements vidéo grand public et de 5,4 millions de branchements vidéo jeunesse et tout-petits ont été enregistrés[4]. En plus de notre nouvelle zone vidéo, notre équipe des médias numériques a également créé une application mobile pour les téléphones intelligents fonctionnant sous système IOS, afin que nos téléspectateurs puissent accéder à l'ensemble de notre catalogue vidéo, déjà disponible en ligne, et visionner leurs émissions préférées où ils le veulent et quand ils le désirent.

D'autres applications pour téléphones intelligents sont venues enrichir l'expérience télé de notre public. Parmi celles-ci, notons l'application *Génial ! au Biodôme*, qui propose aux participants de prendre le contrôle du Biodôme le temps d'une mission exclusive et virtuelle en compagnie des animateurs de l'émission *Génial !* L'application, développée spécifiquement pour les jeunes et leur famille, permet de comprendre la fragilité des écosystèmes, de découvrir des secrets du Biodôme et d'avoir un accès privilégié à des zones normalement réservées aux animaliers.

En juin, nous lancions l'application mobile pour les tout-petits *La petite zone de Télé-Québec*. Celle-ci déborde d'activités ludiques et éducatives pour les plus jeunes. En plus d'une sélection de 15 jeux qui se déclinent eux-mêmes en 23 thèmes, elle donne aux enfants d'âge préscolaire un accès privilégié à une vaste sélection d'émissions jeunesse.

Grande nouveauté à l'automne 2013, le lancement d'une toute nouvelle websérie, notre première destinée au grand public, soit *Jeudi 16 heures*. Menée par Jocelyn Lebeau et Martin Proulx, la série se veut une réponse humoristique à la manchette de l'heure. En 21 capsules hebdomadaires, les deux jeunes créateurs ont parodié l'actualité marquante de chaque semaine en imitant des personnages tirés de séries télé québécoises et des personnalités publiques, dont certaines se sont véritablement invitées sur le plateau. Le succès a été tel que la websérie se retrouvera en ondes à la télé en mars 2015. Les parodies des *Jeunes loups* et de *Série noire* ont par ailleurs connu un succès viral sur les réseaux sociaux.

4. Source : Direction des médias numériques de Télé-Québec

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'ajout de nouvelles émissions à notre grille horaire a entraîné la création de sites Web à même de proposer aux internautes le contenu des émissions et des séries documentaires présentées sur nos ondes, ainsi que du contenu complémentaire. En 2013-2014, nous avons mis en ligne 10 nouveaux sites : pour les séries documentaires *Écoles à l'examen*, *Ma vie après le sport*, *30 secondes pour changer le monde* et *Les grands moyens* (sur lequel les internautes pouvaient découvrir leur rapport à l'argent en passant un grand test psychométrique), ainsi que pour les émissions *Les gars des vues*, *Jeudi 16 heures*, *Deux hommes en or*, *Le grand jeu des animaux*, *Ça vaut le coût* et *SNL Québec*. En tout, Télé-Québec gère plus de 50 sites Web.

Parmi les autres nouveautés Web de Télé-Québec, soulignons de nouveaux jeux sur les sites jeunesse du *Dernier passager*, des *Argonautes* et de *1, 2, 3… Géant*. Des activités spéciales ont également été proposées aux jeunes internautes amateurs de la série *Tactik* afin de souligner la dernière saison de cette émission et l'arrivée en ondes de *Subito texto*, notre nouveauté destinée aux 9 à 12 ans, pour laquelle un site a été mis en ligne en janvier 2014.

Très populaires, les sites de nos émissions jeunesse et nos deux portails jeunesse, la Zone de jeux pour les petits (destiné aux enfants de 2 à 5 ans) et Le Skwat (destiné aux enfants de 6 à 12 ans), ont cumulé près de 5 millions de sessions. Remplie d'activités ludiques et éducatives, la Zone de jeux pour les petits de Télé-Québec contribue de manière positive à l'éveil des enfants d'âge préscolaire en offrant un éventail diversifié d'activités qui font appel à différentes habiletés chez les enfants : la prémathématique, la prélecture, l'observation, la coordination, la mémoire et la créativité. Nous avons procédé cette année à la refonte complète de la page d'accueil du site des petits. Sur Le Skwat, un environnement sécuritaire et contrôlé, les jeunes internautes peuvent jouer, relever des défis et s'exprimer au sein d'une communauté forte de près de 35 000 membres. De nouveaux sujets de discussion sont lancés chaque semaine par l'animateur de la communauté, un sympathique ado nommé Manu. Des concours y sont également organisés et des activités thématiques sont offertes en fonction du calendrier scolaire (temps des Fêtes, relâche, vacances estivales).

Toujours en développement, le projet Web pour les tout-petits Mon ami Bulle a obtenu cette année un engagement de financement de 733 941 $ de la part du Fonds des médias du Canada, volet expérimental, pour l'année 2014-2015. Le portail Bulle verra le jour à l'automne 2015, et une grande campagne de promotion auprès du public sera déployée à ce moment.

Une chaîne sociale

Deux ans après son arrivée sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook, Télé-Québec compte sur une communauté forte de plusieurs milliers de personnes. En septembre 2013, notre page Facebook comptait 8 000 abonnés, et en août 2014, elle en comptait plus du double, soit 17 000. La portée totale (soit le nombre de personnes ayant été exposées à une activité de notre page, notamment des publications, des publications de tiers, des publicités J'aime la page, des mentions et des visites) est passée de 6 500 en septembre 2013 à 81 000 en août 2014. Sur Twitter, le nombre d'abonnés est passé de 4 100 en septembre 2013 à 9 000 en août 2014. Et à plus de six reprises, nos mots-clics ont paru au top 5 des « Tendances » Twitter au Québec et au Canada (pour l'émission *SNL Québec* et les documentaires *Carré rouge* et *NATION, huis clos avec Lucien Bouchard*, entre autres). Pour sa part, le mot-clic #BazzoTV, en plus de se retrouver régulièrement dans les tendances déterminées par Twitter, a été considéré comme une tendance du moment par l'organisme TrendsMap lors de la première saison et des émissions spéciales produites cette année.

Télé-Québec a également rejoint le média social Instagram en septembre 2013. En un an d'activité, nous avons bâti une communauté de 600 abonnés, principalement constituée d'adolescents et de jeunes adultes qui suivent des émissions comme *Subito texto*, *Les Appendices*, *SNL Québec* et *Les gars des vues*.

Nous continuons également d'alimenter la chaîne YouTube de Télé-Québec en y téléversant des vidéos promotionnelles ainsi que des extraits exclusifs de nos émissions.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'ACTUALISATION DE L'ORGANISATION EN FONCTION DE LA VISION ET DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

« Parce que Télé-Québec est une société d'État que nous aimons beaucoup, mais que nous devons défendre […] je me suis portée à [sa] défense en disant que cette société d'État joue un rôle crucial pour la protection de notre identité, la protection de notre langue, la protection de notre culture, qu'elle a un mandat culturel et éducatif et que son mandat éducatif est très important. »

Mme Christine St-Pierre, députée de l'Acadie

(Prise en considération du rapport de la commission qui a procédé à l'étude du plan stratégique 2012-2016 et à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la Société de télédiffusion du Québec, 18 février 2014)

La création et le lancement de La Fabrique culturelle ont pour leur part entraîné une réorganisation des tâches et responsabilités de chacun dans notre direction générale des régions et partenariats ainsi que dans nos bureaux régionaux. Cette redéfinition des mandats des bureaux régionaux a été faite de concert par la Direction générale de Télé-Québec, la Direction générale des régions et partenariats ainsi que le personnel en région. Plusieurs rencontres ont permis à chaque membre du personnel de mieux concevoir les changements en cours et leur impact sur leur façon de travailler et les objectifs à atteindre.

La définition de tâches des techniciens en région (caméramans, monteurs et réalisateurs) a en effet changé, ceux-ci étant désormais entièrement dédiés à la production de contenus pour La Fabrique culturelle. Il est important de noter que ces transformations n'ont entraîné aucune perte d'emploi au sein de nos bureaux régionaux, puisqu'il s'agissait davantage d'un transfert de tâches lié à une plus grande présence de Télé-Québec sur les plateformes numériques.

Afin de couvrir l'ensemble du territoire québécois avec La Fabrique culturelle, nous avons procédé à la création d'un bureau pour la région de Montréal et de Laval, où trois personnes coordonnent la couverture des activités culturelles et produisent des contenus pour la région.

En 2013-2014, nous avons de plus établi un partenariat avec la SOFAD pour la production de contenus éducatifs, soit la trousse technopédagogique *Le Nord en classe*.

Commission de la culture et de l'éducation

À la suite de notre audition publique du 24 octobre 2013, la Commission de la culture et de l'éducation a publié un rapport sur l'étude de notre plan stratégique 2012-2016. Le rapport note entre autres que l'audition « a permis aux membres de la Commission de mieux comprendre le chemin que [la Société] a parcouru depuis quelques années et la position stratégique qu'elle occupe présentement ».

Le document rapporte également que « les membres soulignent la performance de Télé-Québec. En témoignent la qualité de sa programmation jeunesse et les prix qu'elle a reçus dans le contexte particulier du marché télévisuel actuel. Les parlementaires manifestent de l'enthousiasme à l'idée de la création possible d'une plateforme culturelle régionale et interrégionale sur le Web […] ».

À la lumière des réponses apportées lors des échanges et de la présentation du plan stratégique de Télé-Québec, la Commission a recommandé :

1. que Télé-Québec accentue ses efforts de développement régional et qu'elle fasse de la mise en œuvre d'une plateforme d'information sur le Web sa priorité ;
2. que Télé-Québec poursuive et complète le développement de la plateforme régionale et interrégionale culturelle sur le Web ;
3. que Télé-Québec accroisse et valorise ses actions pour rejoindre les communautés culturelles.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Enfin, en juin 2014, dans un mémoire remis au CRTC dans le cadre de la vaste consultation Parlons télé : une conversation avec les Canadiens, nous avons souligné à nouveau l'importance que la programmation de Télé-Québec soit offerte sur l'ensemble des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) au Canada afin que francophones et francophiles puissent avoir accès à nos émissions, en particulier celles que nous destinons à la jeunesse.

Conseils d'administration, jurys et comités auxquels siègent les membres de la direction générale de Télé-Québec

Les membres de la direction générale de Télé-Québec constituent une force indéniable pour l'institution en raison des expertises de chacun, de leur complémentarité et de leur cohésion dans l'accomplissement des projets de la Société. Ils forment une équipe solide et expérimentée qui est reconnue par leurs pairs, et plusieurs conseils d'administration, jurys et comités de l'industrie font appel à eux afin qu'ils collaborent de manière dynamique à leurs propres projets.

Michèle Fortin
Présidente-directrice générale

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Présidente du conseil d'administration de Canal Savoir

Coprésidente du conseil d'administration d'Alliance Médias Jeunesse

Membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des médias éducatifs et publics (CAPEM)

Membre du conseil d'administration des Instituts de recherche en santé du Canada

JURYS ET COMITÉS

Membre du jury de la Fondation des Prix du Gouverneur général du Canada pour les arts du spectacle (2014)

Membre du jury du Grand Prix de l'Académie du cinéma et de la télévision (2014)

Membre du Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) relié à la SODEC

Membre du Groupe de travail sur les enjeux du cinéma (2013-2014)

Membre du comité de nomination et de gouvernance des Instituts de recherche en santé du Canada

Membre du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec

Denis Bélisle
Directeur général principal et secrétaire corporatif

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration de TV5MONDE

Membre du conseil d'administration de la Communauté des télévisions francophones (CTF)

Membre du conseil d'administration du Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française (CIRTEF)

Membre du conseil d'administration de Canal Savoir

JURYS ET COMITÉS

Président du Comité distribution et commercialisation de TV5MONDE

Membre du conseil des chefs de délégation

Membre du comité d'audit de Canal Savoir

Christiane Asselin
Directrice générale des médias numériques

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision au poste de vice-présidente Nouveaux médias (2007-2013)

JURYS ET COMITÉS

Membre de la Commission numérique interactive de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Membre du jury du Grand Prix des Numix (2014)

Dominique Chaloult
Directrice générale de la programmation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration de l'Institut national de l'image et du son (INIS)

Hélène Drainville
Directrice générale des régions et partenariats

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration d'Allô Prof

JURYS ET COMITÉS

Membre du Comité de réflexion sur l'exploitation de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Nicole Tardif
Directrice générale des communications et image de marque

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration de Les Arts et la Ville

Cette nomenclature ne reflète que l'engagement des directeurs généraux et ne fait pas état de la participation de nombreux directeurs de Télé-Québec à d'autres conseils d'administration, jurys et comités de l'industrie.

Réorganisation

La croissance active du secteur et des activités des médias numériques à Télé-Québec a rendu nécessaire la création d'une direction générale qui y soit spécifiquement dédiée. Mme Christiane Asselin a été nommée au poste de directrice générale des médias numériques en novembre 2013.

Dans un contexte de mauvais rendements publicitaires dans le milieu de la télévision, où les chaînes traditionnelles sont frappées par la perte de ventes et donc de revenus importants, Télé-Québec a su maintenir ses activités et n'a enregistré aucune perte d'emploi.

L'année financière 2013-2014 a aussi été assombrie par d'importantes compressions au Fonds des médias. Télé-Québec est la seule télé ayant obtenu du financement du fonds expérimental accordé par le Fonds des médias. Un financement accordé par un jury international.

Protocoles

Au cours de l'année 2013-2014, Télé-Québec a conclu des protocoles d'une durée de trois ans avec la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD Ltée) et la Société Civile des Auteurs Multimédia (SCAM Ltée) pour l'utilisation de leur catalogue. Les ententes arriveront à échéance le 31 août 2016.

Aperçu pour 2014-2015

L'année 2014-2015, pour Télé-Québec, sera marquée par la consolidation des acquis et la poursuite de nombreux projets complémentaires.

En ce qui a trait à la programmation, à l'instar des années précédentes, Télé-Québec poursuivra les objectifs premiers de sa mission : offrir aux citoyens du Québec une télévision moderne, pertinente et de qualité qui s'adresse à la jeunesse autant qu'à l'ensemble de la population, et cela en favorisant l'innovation en culture, en cultivant le goût du savoir et en favorisant l'acquisition de connaissances.

Les efforts soutenus des dernières années en programmation adulte ont porté fruit, et c'est dans cette même veine d'innovation, de créativité et de dynamisme que la prochaine année a été pensée. En jeunesse, Télé-Québec entend conserver sa place dominante chez les jeunes de 2 à 11 ans en leur proposant une programmation moderne et diversifiée mais également en créant des univers adaptés à leur niveau d'apprentissage et à leurs connaissances. Malgré une forte compétition en jeunesse, Télé-Québec continuera de se démarquer en multipliant les rencontres entre ses personnages et son jeune public partout sur le territoire de la province, une réalité qui lui est propre en raison de ses nombreuses productions originales.

Afin d'assurer son plein rayonnement, Télé-Québec conclura des ententes avec les principaux câblodistributeurs afin que sa programmation adulte et jeunesse soit disponible en vidéo sur demande pour leurs abonnés, et cela sur toutes les plateformes de diffusion. La conclusion des ententes avec Bell, Vidéotron et Telus est éminente alors que les négociations se poursuivent avec Rogers et Cogeco.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Ces actions s'inscrivent parfaitement dans le déploiement du plan stratégique 2012-2016 dont les quatre orientations majeures de la programmation pour 2014-2015 sont :

- maintenir et renforcer son leadership en jeunesse ;
- dynamiser la programmation adulte ;
- améliorer l'image de marque et la notoriété de Télé-Québec auprès de ses différents publics ;
- occuper une place significative et pertinente dans l'univers numérique.

À ce chapitre, cette année marquera la première phase d'implantation du plan numérique du gouvernement du Québec, et Télé-Québec entend devenir un acteur de premier plan de cette stratégie gouvernementale, particulièrement en culture et en éducation, grâce à ses ressources et à son expertise. Premièrement, en culture, par le déploiement de la deuxième phase de La Fabrique culturelle, lancée en mars 2014. Première plateforme collaborative culturelle qui accorde une place prioritaire aux régions, La Fabrique culturelle poursuivra son développement afin d'atteindre son objectif de devenir le premier agrégateur des contenus québécois de la culture vivante. Sur le plan technologique, les fonctionnalités de la section « Partenaires » seront améliorées en plus d'accroître les possibilités d'interaction et de partage avec les communautés. En lien avec des objectifs de programmation, La Fabrique culturelle créera un agenda culturel de concert avec La Vitrine. De nouvelles sections sont également en développement avec d'autres institutions culturelles.

En éducation, Télé-Québec continuera à travailler au développement de services pédagogiques. Forte d'une première expérience concluante en 2013-2014, Télé-Québec mise sur la création de cette nouvelle unité d'affaires pour accélérer le développement de trousses technopédagogiques destinées aux programmes du primaire et du secondaire et à utiliser sur tableaux numériques interactifs (TNI), ordinateurs et tablettes. Une première trousse technopédagogique, *Le Nord en classe*, destinée aux enseignants et aux élèves du programme univers social, sera enrichie par une seconde, cette fois pour l'ensemble du Québec. À celles-ci s'ajouteront des produits numériques en science et technologie, en lecture, en arts et en culture.

Finalement, pour l'année 2014-2015, de nombreux projets seront mis en branle dans le secteur des médias numériques de Télé-Québec, dont la mise en ligne d'un tout nouveau portail. Le site actuel telequebec.tv, lancé il y a plus de six ans déjà, nécessite une mise à niveau technologique et ergonomique pour une meilleure synergie avec la programmation et ses dérivés Web, pour l'optimisation de l'expérience de l'usager, pour un meilleur référencement et pour une augmentation du potentiel de revenus. Cette refonte est prévue pour l'hiver 2015.

Michèle Fortin
Présidente-directrice générale
Télé-Québec

PLANS D'ACTION ET POLITIQUES

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Télé-Québec a poursuivi ses engagements relatifs à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Bien qu'elle devait se terminer le 31 mars 2013, cette initiative gouvernementale a été reconduite jusqu'au 31 décembre 2014. Puis en 2012, le gouvernement du Québec adoptait le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale 2008-2013, nous avons répondu à la demande par nos gestes écoresponsables, tel que recommandé par priorités gouvernementales, en sensibilisant et en formant notre personnel à consommer et à travailler dans le respect des orientations en matière de développement durable. Puis, dans le cadre du plan d'action 2013-2020, nous avons maintenu nos efforts pour réduire notre consommation d'énergie et notre impact sur le réchauffement climatique.

Nos actions se déclinent en plusieurs volets.

Bâtiment

Le 26 novembre 2013, un incendie a pris naissance dans le studio Jean-Fortier en raison de travaux de soudure. L'incendie s'est rapidement propagé, entraînant des dommages considérables qui ont nécessité des travaux majeurs. Ceux-ci se sont en tout étalés sur sept semaines. Les porteuses de systèmes d'éclairage et d'éléments de décor ont été refaites de même que la coquille intérieure du studio. La police d'assurance de Télé-Québec a entièrement couvert les coûts de ces travaux. Dans la même foulée, en 2013, la salle VIP et la salle de maquillage du Studio 1 ont été rénovées et, dans un but bien arrêté de réduire la consommation énergétique, nous avons ajouté un contrôleur au système de régulation automatique du bâtiment.

Au deuxième étage, la salle d'équipement de la mise en ondes a été modernisée ; quatre unités de climatisation de type bi-bloc ont été ajoutées. Nous profitons ainsi de l'efficacité (faible consommation électrique) de petits systèmes modernes. Ainsi, tout en augmentant la fiabilité de nos équipements – puisque la mise en ondes est cruciale à la réalisation de la mission de Télé-Québec –, nous réduisons notre empreinte écologique en demandant moins aux grands systèmes mécaniques plus énergivores qui alimentent cette section du bâtiment.

Au même étage, lors de la réfection des locaux A.232 et de la salle des serveurs de mise en ondes, nous avons raccordé les éléments mécaniques de chauffage, de ventilation et de climatisation au système de régulation automatique du bâtiment, toujours dans le but de minimiser notre empreinte écologique.

Nous avons également procédé au remplacement de la chaufferie du complexe immobilier et avons remplacé la tour d'eau du système de climatisation par un refroidisseur d'air.

Toujours dans le but de réduire notre consommation électrique en réduisant le besoin de climatisation, le toit de l'édifice C Est a été refait avec une membrane blanche et la toiture a été isolée.

Au cours de l'année 2013, nous avons procédé à une première phase de remplacement de ventilo-convecteurs désuets. Des appareils modernes et plus efficaces ont été installés sur quatre étages de l'édifice C Est. De plus, plusieurs unités de climatisation du bâtiment ont été remplacées ou remises à neuf pour obtenir un meilleur rendement énergétique. Plusieurs pompes à recirculation d'eau chaude pour le chauffage des locaux ont été remplacées par des pompes plus performantes, réduisant ainsi la consommation d'énergie. Une vieille génératrice (G4) alimentant les systèmes d'urgence du complexe de Télé-Québec, les salles d'équipements techniques et les régies est en voie d'être remplacée par une unité plus performante, plus économique, moins consommatrice de mazout et moins polluante.

Lors de la réfection des toilettes pour personnes handicapées, au deuxième étage de l'édifice C Ouest, et des toilettes ordinaires du deuxième étage de l'édifice C Est, afin de réduire la consommation d'eau potable, nous avons privilégié des dispositifs contrôlés par rayon infrarouge pour réguler la consommation d'eau (lavabos et chasses d'eau).

Dans le but de réduire la consommation de papier essuie-main, nous avons installé des distributeurs automatiques dans les cuisinettes et certaines toilettes.

Pour diminuer notre consommation électrique, nous avons : 1) mis en place un diagramme d'ensemble du système de contrôle de la mécanique du bâtiment (système Niagara) afin de nous permettre de réaliser une meilleure surveillance ; 2) planifié d'ajouter des minuteries (arrêt et démarrage) à notre système de régulation automatique afin de contrôler les systèmes mécaniques durant les périodes d'inoccupation et 3) installé un éclairage à DEL dans les salles de montage.

Nous avons poursuivi la rationalisation de l'utilisation des imprimantes et des photocopieurs en éliminant la plupart des imprimantes à jet d'encre et en retirant des imprimantes locales pour favoriser le mode réseau. Nous avons poursuivi la standardisation des équipements d'impression.

Nous continuons de faire affaire avec des fournisseurs pour la récupération de matériaux rejetés, dont le métal, les néons, le bois, les débris de construction ainsi que les filages et les composantes électriques.

Nous avons resserré nos exigences en ce qui a trait à l'entretien ménager de nos immeubles, de manière que les fournisseurs de services adhèrent à l'utilisation de produits écologiques homologués.

Sites émetteurs

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Depuis la conversion au numérique des systèmes de transmission par ondes hertziennes, en 2010-2011, nous avons observé une réduction importante de la consommation d'électricité sur nos sites émetteurs, comme en font foi les relevés de consommation d'Hydro-Québec des dernières années.

Du 1er avril 2010 au 31 mars 2011 (système analogique seulement)	10 342 341 kWh
Du 1er avril 2011 au 31 mars 2012 (5 mois en mode analogique, 7 en numérique)	5 802 271 kWh
Du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 (système numérique seulement)	3 198 608 kWh
Du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 (système numérique, services aux usagers des sites [FM, radio communication, communication cellulaire, ventilation, climatisation], hiver 2013 plus rigoureux, délais de facturation, etc.)	4 119 411 kWh

TRAVAUX

L'antenne de Télé-Québec, installée sur la tour au mont Royal, a été relocalisée lors du passage au numérique. Elle est maintenant fixée au sommet du mât du Stade olympique. Deux unités de climatisation et un évacuateur ont été installés dans les locaux de la salle des émetteurs afin d'assurer une longévité accrue au nouvel émetteur numérique.

Un lien Internet micro-ondes bidirectionnel à haut débit a été installé afin de relier la mise en ondes de Télé-Québec entre la rue Fullum et le Stade olympique, permettant ainsi de transporter notre programmation à notre antenne, au sommet du mât du Stade olympique. Cette installation a permis de réduire considérablement les frais de location des liens terrestres forts coûteux.

Le pylône autoportant situé au mont Orford a été renforcé afin d'en augmenter la vie utile, de l'ajuster aux changements climatiques et de lui donner une capacité portante plus grande, ajoutant ainsi au potentiel d'accroissement des revenus de location-tour pour Télé-Québec.

Les unités de télésurveillance des sites émetteurs, devenues désuètes avec le passage à la transmission hertzienne en numérique, sont en voie d'être remplacées par des appareils de technologie moderne dont l'utilisation pourra avoir un effet à la baisse sur les déplacements de nos équipes d'entretien technique.

Des génératrices plus énergivores et moins performantes servant d'alimentation d'urgence aux sites émetteurs sont en voie d'être remplacées. Dans certains sites, de nouvelles unités éconergétiques seront installées afin d'offrir un service plus fiable à nos auditeurs et de générer des occasions d'augmenter nos revenus de location.

Nous avons également resserré nos exigences envers nos locataires, sur nos sites émetteurs, par l'ajout d'une clause de comportement écoresponsable à nos baux de location.

Transport

Nous avons continué d'encourager les membres de notre personnel et de notre direction à avoir recours au covoiturage pour les activités de tournage ainsi que pour les déplacements au centre-ville. De plus, nous avons mis en valeur tous les moyens techniques à la disposition du personnel pour éviter les déplacements pour des rencontres ou des conférences. Les conférences téléphoniques font désormais partie des habitudes du personnel. D'autres moyens ont aussi été mis de l'avant, dont les webconférences pour communiquer avec les bureaux régionaux et le logiciel Webex pour communiquer avec certains fournisseurs.

Production

Tout au long de 2013-2014, nous avons offert des solutions techniques pour le visionnement virtuel de vidéos de production ou de promotion, réduisant ainsi les livraisons de DVD, ce qui a eu pour effet de diminuer la consommation et le rejet de DVD. Le projet de numérisation des archives a permis en 2013-2014 le transfert sur supports vidéo numériques de 948 émissions provenant de rubans et de cassettes vidéo. Une importante mise à jour des postes de transfert vidéo permet dorénavant la numérisation des supports analogiques sur supports fichiers média. Les fichiers média sont ensuite conservés dans une librairie robotisée, ce qui permet de réduire l'achat de supports vidéo et de réduire l'espace de conservation en voûte. Cette solution de stockage en librairie permet aussi une importante économie d'énergie, comparée à des serveurs informatiques sur disques durs. Le secteur des archives a poursuivi le traitement du matériel de tournage, ce qui a permis de trier 13 600 rubans vidéo et 1 399 bobines de film. De ces nombres, 2 474 rubans vidéo et 865 bobines de film retenus ont été catalogués pour faciliter leur exploitation et la mise en valeur du patrimoine de Télé-Québec. La numérisation des contrats et des dossiers de production s'est poursuivie en 2013-2014. Cette année, 12 000 contrats et 5 200 licences d'utilisation d'œuvres associées ont été numérisés et mis en réseau.

La numérisation nous a entre autres permis de rationaliser les espaces occupés par les classeurs, dans les aires de service, en centralisant les documents au centre d'archives. Nous avons également encouragé la lecture et la révision de scénarios à l'écran plutôt que sur papier.

PLANS D'ACTION ET POLITIQUES

Administration

L'implantation de deux registres des kilomètres évités et des gestes écoresponsables en cours, terminés ou planifiés a permis de documenter et de mesurer les réalisations de tous les services et directions en matière de développement durable. En mai 2013, Télé-Québec a réalisé le diagnostic des sources et des offres de financement afin de déterminer la liste des parties prenantes et d'évaluer les impacts négatifs potentiels de leurs organisations en matière de développement durable. De plus, nous avons inséré des clauses de comportement écoresponsable sur les appels d'offres, les baux de location d'espaces et d'antennes, les contrats d'annonce et les commandites, ainsi que les ententes de partenariats en région pour les prêts d'équipements, de locaux ou autre.

L'automatisation des contrats d'embauche a permis d'éliminer l'impression en quatre copies NCC d'environ 1 000 formulaires par année : moins d'impressions, moins de livraisons par courrier terrestre avec les bureaux régionaux pour obtenir les signatures requises. Toujours dans le but d'éliminer le matériel imprimé, la Direction des ressources humaines a implanté un système numérique automatisé des contrats d'embauche, des documents virtuels pour les conventions collectives, des syllabus de formation, des programmes d'accueil du nouveau personnel, etc. De plus, la Direction des communications émet chaque semaine une infolettre adressée à tout le personnel et dans laquelle sont présentés plusieurs gestes écoresponsables accessibles à tous. Enfin, les documents émis par la Direction des communications, dont le rapport annuel, le répertoire des émissions et la revue de presse produite chaque jour sont désormais consultables sur le réseau. En plus de réduire le nombre de pages du rapport annuel et du répertoire des émissions, nous en avons imprimé et distribué moins de copies, ce qui nous a permis de réduire l'impression de 40 %.

Télé-Québec a également élaboré et mis en œuvre deux plans d'action qui lui sont propres, soit le Plan d'action de développement durable 2008-2013, qui s'est terminé le 31 août 2013, et le Plan de gestion environnementale. Le Plan d'action vise huit objectifs, dont sept ont déjà été atteints en 2012-2013 ou avant, soit assurer un environnement de travail qui allie la santé, la sécurité et la qualité de vie, suivre les principes de développement durable en partenariat avec nos locataires et nos fournisseurs, minimiser notre impact environnemental négatif, augmenter l'efficience du réseau d'antennes grâce au passage au numérique, diffuser des émissions promouvant la démocratie et la participation citoyenne, soutenir les événements et activités culturels en région, mettre en place un plan de conservation des archives, puis sensibiliser et former les membres de notre personnel. Ce dernier objectif est encore en cours de réalisation : 72 employés ont été ciblés et nous prévoyons d'offrir un programme de formation dans les prochains mois.

Le Plan de gestion environnementale (PGE) 2012-2017 découle du Plan d'action de développement durable. Il a été élaboré au regard des activités courantes propres à Télé-Québec et qui ont un impact environnemental significatif. Les aspects environnementaux significatifs priorisés sont les suivants :

- réduction de la consommation d'énergie ;
- réduction de la consommation de carburant ;
- réduction de la consommation de ressources naturelles ;
- réduction de la production et du rejet de matières résiduelles ;
- réduction de la production et du rejet de déchets dangereux ;
- réduction de la production et du rejet d'eaux usées ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;

- réduction des émissions de composés organiques volatiles ;
- réduction des risques de déversement d'hydrocarbures ;
- réduction des risques d'incendie ;
- réduction et optimisation des espaces occupés.

Télé-Québec a par ailleurs le souci d'élaborer, de faire produire et de diffuser des émissions et documentaires qui sensibilisent la population au développement durable et à la consommation responsable. Dans sa programmation 2013-2014, la Société a maintenu son magazine sur l'environnement *Les verts contre-attaquent*. Tout au long de l'année, cette émission a présenté des entreprises et des personnes-ressources aptes à aider les téléspectateurs à relever le défi de vivre de manière plus écoresponsable. Plusieurs émissions de *Légitime dépense* ont également proposé des manières de consommer autrement, en donnant par exemple des conseils pour diminuer sa facture d'électricité (électroménagers écoénergétiques) ou réparer son matériel électronique. L'émission a aussi suggéré des solutions pour réduire son empreinte écologique en compostant, en évitant les engrais chimiques, en récupérant ses cartouches d'encre, etc.

Les documentaires présentés sur les ondes de Télé-Québec accordent également une grande importance à l'environnement. Ainsi, ceux de *Planète bleue* et de *National Geographic* ont continué d'initier les téléspectateurs aux plus grands mystères de la nature et de la survie des espèces. À la suite de la diffusion de la série documentaire *Objectif Nord*, qui a permis de découvrir l'impact du développement minier dans le Nord québécois sur le réchauffement climatique et la transformation profonde du territoire, Télé-Québec a créé en partenariat avec la SOFAD une trousse technopédagogique intitulée *Le Nord en classe*. Cette trousse numérique et dynamique est axée sur les techniques et la démarche de recherche en univers social. Elle s'adresse aux élèves et enseignants de 5e secondaire.

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Dans le cadre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, depuis deux ans nous garantissions un minimum d'une heure de vidéodescription par semaine, conformément aux règles du CRTC. En 2013-2014, nous sommes passés à six heures de vidéodescription. Une annonce sonore identifie chacune des émissions vidéodécrites avant leur diffusion, et elles sont également indiquées à l'écran, dans notre grille de programmation ainsi que dans les télé-horaires. Notons que toute notre programmation est présentée avec sous-titrage pour malentendants.

Télé-Québec a procédé à la mise aux normes de la rampe d'accès du 1000, rue Fullum et a modifié les espaces de stationnement pour personnes à mobilité réduite afin de faciliter leur passage vers la rampe. Quelques ajustements ont été apportés à l'entrée du 800, rue Fullum pour permettre l'accès aux personnes handicapées pendant la durée des travaux à l'entrée principale.

Notons de plus que Télé-Québec fournit depuis 2014 du contenu à AMI-tv, une chaîne de télévision généraliste anglophone qui diffuse du contenu spécialement dédié aux personnes non voyantes ou malvoyantes, puisque la vidéodescription et le sous-titrage y sont offerts par défaut pour toutes les émissions.

PLANS D'ACTION ET POLITIQUES

PLAN D'ACTION POUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au regard du Plan d'action pour la protection des renseignements personnels, les mesures prises au cours de la dernière année pour améliorer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels sont la publication et la mise à jour, sur le site Internet de Télé-Québec, des documents officiels de l'entreprise – lois, politiques, règlements, directives, plan de classification et registre des communications.

La Société n'a eu aucune demande d'accès aux renseignements personnels et a reçu une demande d'un citoyen pour l'accès à des documents. La nature de la demande était liée aux conditions contractuelles et de travail entre un animateur et une maison de production, dans le cadre d'un voyage effectué pour la production d'une émission. Télé-Québec n'a pu répondre à la demande, car elle ne détenait pas de document concernant les informations demandées. Télé-Québec n'a pas de relation contractuelle avec la personne visée dans la demande.

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Au cours de l'année 2013, à la suite de suggestions émises par l'Office québécois de la langue française, la Société a mis à jour sa politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. La politique modifiée a été soumise à l'Office pour approbation.

LITTÉRATURE À L'ANTENNE ET DANS LES PARTENARIATS

Télé-Québec valorise l'importance de la lecture et de la littérature dans de nombreuses émissions diffusées sur ses ondes, tant à destination de son public jeunesse que de son public adulte, ainsi que dans son partenariat avec Canal Savoir.

En 2013-2014, les personnages des émissions jeunesse de Télé-Québec ont continué à présenter des modèles de lecteurs positifs et variés. Dans la série pour les tout-petits *1, 2, 3… Géant*, Jean-Jean et la fée Mosa lisent régulièrement des livres et racontent des histoires aux enfants. Les jeunes Rose et Olivo, avec leurs amis Blou et Mouline, se sont inventé toutes sortes de jeux avec les mots et se sont amusés avec des comptines, des histoires et des chansons qui favorisent l'acquisition du langage et le développement du vocabulaire. Pour les jeunes téléspectateurs, il s'agit d'un premier contact ludique avec la littérature. Le personnage de M. Ding Dong a quant à lui participé à différents salons du livre au Québec pour y raconter des histoires aux tout-petits venus lui rendre visite. Dans la nouvelle série pour les 9 à 12 ans, les quatre jeunes personnages principaux, qui entrent tous en première année du secondaire, se trouvent rapidement engagés dans la remise sur pied du journal étudiant. La jeune Maude est une passionnée d'écriture et de littérature, et son idole est la journaliste Victoire Desmarais, qui a donné son nom à leur école. Grâce au journal, les jeunes de *Subito texto* peuvent s'exprimer par des éditoriaux, des blogues et des créations littéraires. Le journal les pousse à effectuer des enquêtes pour trouver ce qui se cache derrière certains problèmes rencontrés non seulement dans leur école, mais aussi dans le monde qui les entoure. Comme vecteur de changement, le journal aide donc les personnages de la série à rendre leur monde plus accueillant et plus stimulant. À *Dis-moi tout*, 150 enfants du primaire ont eu la chance de poser toutes leurs questions à la romancière Kim Thúy et aux auteurs télé Renée-Claude Brazeau, Sylvie Lussier et Pierre Poirier.

En 2013-2014, il a régulièrement été question de littérature et du livre dans la programmation pour adultes de Télé-Québec. En plus du club de lecture de *Bazzo.tv*, qui continue d'offrir aux téléspectateurs de découvrir des ouvrages parus en cours d'année, et cela depuis six saisons, le magazine culturel *Voir* a traité de divers sujets liés à la littérature. Par exemple, suivant l'actualité, les chroniqueurs et invités de *Voir* débattaient en septembre du prix unique du livre. *Voir* a également parlé du Festival international de littérature et a rencontré les auteurs Nancy Huston, Michel Tremblay et Daniel Pennac, en plus de présenter des critiques de plusieurs livres parus dans l'année.

À la Grande Bibliothèque, la série *La bibliothèque de…*, présentée en collaboration avec Canal Savoir, a proposé des rencontres entre le P.-D.G. de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et des personnalités aimées du public, qui ont parlé de leurs coups de cœur littéraires.

Notre partenaire Canal Savoir accorde également une place importante à la littérature dans sa programmation avec des émissions comme *La bibliothèque de…*, *Apostrophes* (sur les géants de la littérature du XXe siècle), *La Grande Finale internationale de La Dictée P.G.L.*, *Les Jeux de la communication* et *Les publications universitaires*.

En 2013-2014, La Fabrique culturelle a signé des ententes avec diverses organisations du milieu de la littérature telles que BAnQ, l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et Les libraires – la coopérative des librairies indépendantes du Québec. Ces partenaires diffusent régulièrement sur la plateforme de nombreux contenus vidéo qui font découvrir les dessous de la création d'un livre et la passion des gens qui œuvrent à la promotion de la lecture. De plus, les équipes des bureaux régionaux se font un devoir de couvrir les activités des différents salons du livre du Québec, notamment en donnant la parole aux auteurs qui y participent.

LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE

En regard du plan d'action gouvernemental *La diversité, une valeur ajoutée*, Télé-Québec accorde une grande place aux communautés culturelles dans ses émissions, tout particulièrement dans le secteur jeunesse. La programmation 2013-2014 reflète cet engagement de diverses manières. Par exemple, la série *Subito texto* propose plusieurs modèles issus de différentes communautés culturelles. Parfaitement intégrée dans son milieu de vie, la famille Mazari, originaire d'Algérie et d'Égypte, partage un pan de sa culture avec les amis et les voisins, notamment grâce aux plats typiquement algériens que prépare la mère de Sami Mazari. Lors de la première saison, il a aussi été question de certaines traditions musulmanes. Deux personnages noirs, une jeune fille joueuse de hockey et un entraîneur, font également partie des histoires de la série.

Le jeu-questionnaire *Le dernier passager* accueillait de nombreux jeunes issus de différentes communautés culturelles, certains parmi le public d'autres dans les équipes ou occupant le prestigieux poste de capitaine d'équipe. L'émission *Dis-moi tout* a offert l'occasion aux jeunes téléspectateurs de découvrir la réalité de personnes issues de différents horizons culturels. En 2013-2014, l'émission a ainsi accueilli un policier noir, de même que l'auteure d'origine vietnamienne Kim Thúy, qui a parlé de son départ du Vietnam avec les *boat people* à l'âge de 10 ans, et la comédienne Guylaine Tremblay, qui a parlé très librement de son expérience en adoption internationale. Le jeune public, très multiethnique, de *Dis-moi tout* a aussi pu poser de nombreuses questions à Gabrielle Marion-Rivard, une comédienne hors norme, car atteinte du syndrome de Williams.

Dans la série *Les Argonautes*, pour les 6 à 8 ans, Ophélie, la femme qui occupe le poste de lieutenant, soit le second du commandant, est une Noire. Un des jeunes héros de la série, Bao, est également noir. Bien que l'histoire se déroule dans l'espace, la série aborde régulièrement le sujet de l'ouverture à la diversité culturelle par des rencontres avec des extraterrestres, dont l'aspect, l'alimentation et les coutumes peuvent dérouter les enfants, au premier abord. Enfin, dans la série *Toc toc toc*, le personnage de Rabou, sans qu'il soit identifié comme autochtone, incarne toute la connaissance et la sagesse des anciens. C'est lui notamment qui enchante les portes mystères, par lesquelles les enfants ont un accès magique à toutes les cultures du monde, autant de frontières franchies vers la découverte, la connaissance et la différence, dans de nouveaux lieux.

La programmation pour adultes promeut également la diversité par ses animateurs et ses invités. Ainsi, depuis 12 ans, Normand Brathwaite anime *Belle et Bum*, une émission qui offre une vitrine exceptionnelle aux artistes venus de partout et à la musique du monde. En plus de *Bazzo.tv* et des *Francs-tireurs*, qui abordent des sujets d'actualité qui touchent entre autres les membres des communautés culturelles, *Le code Chastenay* donne pour sa part la parole à des scientifiques et à des chercheurs d'origines diverses. À *Curieux Bégin*, l'amateur de bonne cuisine et de vins Christian Bégin a exploré des univers culinaires étrangers en compagnie d'invités de différents pays, de même, Josée di Stasio a entrepris un tour du monde culinaire en parcourant les quartiers de Montréal. Enfin, dans *Écoles à l'examen*, série animée par Claire Lamarche, les téléspectateurs sont partis à la découverte du système scolaire québécois, dans des écoles qui accueillent des élèves aux besoins particuliers ou issus de tous les horizons.

En 2013, madame Michèle Fortin a été nommée par l'agence de presse Médiamosaïque au « Top 20 » de la Diversité, un classement représentatif des talents de la diversité québécoise.

POUR QUE L'ÉGALITÉ DE DROIT DEVIENNE UNE ÉGALITÉ DE FAIT

Dans le cadre de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, toutes nos émissions, et en particulier nos émissions jeunesse, ont le mandat de présenter des modèles et des comportements égalitaires entre filles et garçons, ainsi qu'entre femmes et hommes.

Nos émissions scientifiques ont donc mis de l'avant les réalisations de personnalités féminines et masculines ainsi que leur intérêt pour la science. *Le code Chastenay* et *Une pilule, une petite granule* ont présenté les travaux et recherches de scientifiques, de journalistes et de chercheurs de toutes les disciplines et des deux sexes. Le jeu-questionnaire pour toute la famille *Génial !* a également reçu des invités et des participants des deux sexes, continuant d'initier les jeunes à la science et à encourager les métiers scientifiques tant chez les filles que chez les garçons. L'animatrice Marie-France Bazzo a aussi donné la parole à des personnalités publiques à son émission *Bazzo.tv*, soit tous ceux et celles qui ont fait l'actualité, ainsi que les journalistes qui l'ont commentée. Nos émissions *À la di Stasio*, *Curieux Bégin* et *Un chef à la cabane* ont quant à elles accordé une large place aux chefs, hommes et femmes, qui ont pu y démontrer leur savoir-faire et leurs connaissances culinaires.

Dans la série jeunesse *Toc toc toc*, les filles pratiquent les mêmes activités que les garçons sans que cela soit problématique. Dans *Les Argonautes*, les femmes exercent toutes sortes de métiers ; l'une est médecin, une autre est biologiste, puis une autre encore est lieutenante, sans que leurs compétences ou leur autorité soient jamais remises en question. Pour sa part, la série jeunesse *1, 2, 3... Géant* valorise le rôle du père par l'entremise du personnage de Jean-Jean et de sa présence attentive auprès de ses enfants Rose et Olivo.

Sur le plan administratif, la parité a été maintenue en 2013-2014 parmi le personnel d'encadrement et l'ensemble des effectifs de la Société.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et en assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Dans le cadre de cette politique, Télé-Québec a procédé à l'évaluation des coûts de tous les services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée, et a établi ensuite les niveaux de financement atteints (voir le tableau ci-dessous).

MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

En vertu de la *Loi 100* adoptée en mars 2010, le gouvernement du Québec s'est fixé pour objectifs le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette en 2013-2014. Télé-Québec, au cours des quatre années couvertes par le Plan d'action 2010-2014, a dépassé les attentes fixées par son conseil d'administration.

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2014, le conseil d'administration a approuvé des compressions budgétaires cumulatives de 1 128 615 $ afin d'atteindre les cibles fixées par le Plan d'action. Au 31 août 2014, les résultats de Télé-Québec dépassaient les cibles de réduction des dépenses qui lui ont été imposées.

REVENUS PROVENANT DE LA TARIFICATION	MÉTHODE DE FIXATION DU TARIF	MODE D'INDEXATION DU TARIF	DATE DE LA RÉVISION TARIFAIRE	REVENUS	COÛTS	NIVEAU DE FINANCEMENT	% ATTEINT	% CIBLE	JUSTIFICATION
Activités télévisuelles	Valeur marchande	Refixation	1er septembre 2014	14 703 362 $	14 443 862 $	259 500 $	102 %	100 %	Augmenter nos revenus
Activités administratives	Valeur marchande	Refixation	1er septembre 2014	950 161 $	889 042 $	61 119 $	107 %	100 %	Augmenter nos revenus
TOTAL				**15 653 522 $**	**15 332 904 $**	**320 618 $**			

Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être : aucun.

GRILLE HORAIRE AUTOMNE 2013

DU 9 SEPTEMBRE AU 13 DÉCEMBRE 2013

PREMIÈRE DIFFUSION | REDIFFUSION

	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
6 h	1, 2, 3... GÉANT		ATOUT 5				
6 h 30	SAM LE POMPIER		LE PETIT SPIROU / LES BLAGUES DE TOTO				
7 h	TOUPIE ET BINOU		SAM CHICOTTE	LES ARGONAUTES			
7 h 30	CHUGGINGTON		KABOUM				
8 h	DORA L'EXPLORATRICE		1, 2, 3... GÉANT				
8 h 30	DIEGO		SAM LE POMPIER / CHUGGINGTON				
9 h	BOB LE BRICOLEUR		LES MÉLODILOUS				
9 h 30	MAYA L'ABEILLE		JELLY JAMM / LES BANANES EN PYJAMA				
10 h	MARTINE		CORNEMUSE				
10 h 30	LE LIVRE DE LA JUNGLE / LES LÉGENDES DE TATONKA		GEORGES RÉTRÉCIT				
11 h	CASPER - L'ÉCOLE DE LA PEUR		LES FRÈRES KRATT				
11 h 30	LES NOUVELLES AVENTURES DE PETER PAN		MARSUPILAMI				
12 h	LE PETIT PRINCE		DIS-MOI TOUT	TACTIK			
12 h 30	LES DALTON		LE DERNIER PASSAGER	GÉNIAL !	SOYONS BÊTES !	DIS-MOI TOUT	VISITE LIBRE
13 h	SOYONS BÊTES !	LE DERNIER PASSAGER				GRAND JEU DES ANIMAUX	VOIR
13 h 30			POUR L'HISTOIRE	ÉCOLES À L'EXAMEN	LES BOBOS	LES FRANCS-TIREURS	
14 h	CURIEUX BÉGIN	ÉCOLES À L'EXAMEN			VERTS CONTRE-ATTAQUENT		BAZZO.TV
14 h 30			DEUX HOMMES EN OR	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	CURIEUX BÉGIN	LÉGITIME DÉPENSE	
15 h	GÉNIAL !	DEUX HOMMES EN OR				LE CODE CHASTENAY	
15 h 30			MON AMI GROMPF / LA PETITE GÉANTE				
16 h	NATIONAL GEOGRAPHIC	PLANÈTE BLEUE	ZOU / OUI-OUI AU PAYS DES JOUETS				
16 h 30			CORNEMUSE				
17 h	LES BOBOS	CURIEUX BÉGIN	1, 2, 3... GÉANT				
17 h 30	DIS-MOI TOUT		TOC TOC TOC				
18 h	LE DERNIER PASSAGER	GRAND JEU DES ANIMAUX	LES ARGONAUTES				SAM CHICOTTE
18 h 30		DIS-MOI TOUT	TACTIK				DIS-MOI TOUT
19 h	PLANÈTE BLEUE	GÉNIAL !	LÉGITIME DÉPENSE	LE CODE CHASTENAY	ÉCOLES À L'EXAMEN	GÉNIAL !	GRAND JEU DES ANIMAUX
19 h 30			FAMILLE MODERNE	VERTS CONTRE-ATTAQUENT			LES BOBOS
20 h	LES FRANCS-TIREURS	POUR L'HISTOIRE	PLANÈTE SCIENCE	NATIONAL GEOGRAPHIC	VOIR	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	CURIEUX BÉGIN
20 h 30							
21 h	BELLE ET BUM	CINÉMA	30 SECONDES POUR CHANGER LE MONDE	HOMELAND	LES FRANCS-TIREURS	BAZZO.TV	DEUX HOMMES EN OR
21 h 30							
22 h			MAD MEN	DEUX HOMMES EN OR	HOMELAND		BELLE ET BUM
22 h 30	CINÉMA					VOIR	
23 h		30 SECONDES POUR CHANGER LE MONDE	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	LES FRANCS-TIREURS	GÉNIAL !		
23 h 30						LES BOBOS	
0 h		BAZZO.TV	CURIEUX BÉGIN	LA PÉRIODE DE QUESTIONS			CINÉMA
0 h 30	LES BOBOS						
1 h	VISITE LIBRE		GRAND JEU DES ANIMAUX	LÉGITIME DÉPENSE	LE CODE CHASTENAY	VERTS CONTRE-ATTAQUENT	

GRILLE HORAIRE HIVER 2014

DU 6 JANVIER AU 30 MARS 2014

PREMIÈRE DIFFUSION | REDIFFUSION

	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
6 h	1, 2, 3... GÉANT		ATOUT 5				
6 h 30	SAM LE POMPIER		LE PETIT SPIROU / LES LÉGENDES DE TATONKA				
7 h	TOUPIE ET BINOU		SAM CHICOTTE	LES ARGONAUTES			
7 h 30	LES CALINOURS		KABOUM				
8 h	DORA L'EXPLORATRICE		1, 2, 3... GÉANT				
8 h 30	DIEGO		SAM LE POMPIER / CHUGGINGTON				
9 h	BOB LE BRICOLEUR		LES MÉLODILOUS				
9 h 30	MAYA L'ABEILLE		JELLY JAMM / LES BANANES EN PYJAMA				
10 h	MARTINE		CORNEMUSE				
10 h 30	LE LIVRE DE LA JUNGLE		ELLA L'ÉLÉPHANT				
11 h	MARCO POLO		LES FRÈRES KRATT				
11 h 30	LES NOUVELLES AVENTURES DE PETER PAN		MARSUPILAMI				
12 h	LE PETIT PRINCE		DIS-MOI TOUT	SUBITO TEXTO			
12 h 30	LES DALTON		LE DERNIER PASSAGER	GÉNIAL !	SOYONS BÊTES !	CUISINE FUTÉE	LES APPENDICES
13 h	SOYONS BÊTES !	LE DERNIER PASSAGER				GRAND JEU DES ANIMAUX	VOIR
13 h 30			POUR L'HISTOIRE	LES GRANDS MOYENS	GRAND JEU DES ANIMAUX	LES FRANCS-TIREURS	
14 h	À LA DI STASIO	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE			MA VIE APRÈS LE SPORT		BAZZO.TV
14 h 30			DEUX HOMMES EN OR	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	À LA DI STASIO	ÇA VAUT LE COÛT	
15 h	GÉNIAL !	DEUX HOMMES EN OR				LE CODE CHASTENAY	
15 h 30			MON AMI GROMPF / LA PETITE GÉANTE				
16 h	NATIONAL GEOGRAPHIC	PLANÈTE BLEUE	ZOU / OUI-OUI AU PAYS DES JOUETS / JOUE AVEC JESS				
16 h 30			CORNEMUSE				
17 h	CUISINE FUTÉE	À LA DI STASIO	1, 2, 3... GÉANT				
17 h 30	DIS-MOI TOUT		TOC TOC TOC				
18 h	LE DERNIER PASSAGER	GRAND JEU DES ANIMAUX	LES ARGONAUTES				MYSTÉRIEUSES CITÉS D'OR
18 h 30		DIS-MOI TOUT	SUBITO TEXTO				DIS-MOI TOUT
19 h	PLANÈTE BLEUE	GÉNIAL !	ÇA VAUT LE COÛT	LE CODE CHASTENAY	CUISINE FUTÉE	GÉNIAL !	GRAND JEU DES ANIMAUX
19 h 30			GRAND JEU DES ANIMAUX	MA VIE APRÈS LE SPORT	LES APPENDICES		LES GARS DES VUES
20 h	LES FRANCS-TIREURS	POUR L'HISTOIRE	PLANÈTE SCIENCE	NATIONAL GEOGRAPHIC	VOIR	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	À LA DI STASIO
20 h 30							
21 h	BELLE ET BUM / SNL QUÉBEC	CINÉMA	LES GRANDS MOYENS	THE BRIDGE	LES FRANCS-TIREURS	BAZZO.TV	DEUX HOMMES EN OR
21 h 30							
22 h			MILLÉNIUM	DEUX HOMMES EN OR	LES GARS DES VUES		BELLE ET BUM / SNL QUÉBEC
22 h 30	CINÉMA				THE BRIDGE	VOIR	
23 h		MILLÉNIUM		LES FRANCS-TIREURS			
23 h 30			UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE		ÇA VAUT LE COÛT	LES GARS DES VUES	CINÉMA
0 h				LA PÉRIODE DE QUESTIONS			
0 h 30	LES GARS DES VUES	PLANÈTE SCIENCE	À LA DI STASIO				
1 h	LES APPENDICES			CUISINE FUTÉE	LE CODE CHASTENAY	MA VIE APRÈS LE SPORT	

PRIX REMPORTÉS

POUR LA PROGRAMMATION 2012-2013

Gala des prix Gémeaux septembre 2013

22 prix

LES ARGONAUTES
PRODUCTIONS PIXCOM

Meilleur premier rôle : jeunesse – Éric Paulhus, *Le GS de Bao*

LES BOBOS
ZONE3

Meilleure série humoristique – Michel Bissonnette, André Larin, Vincent Leduc, Brigitte Lemonde, Sophie Morasse

CURIEUX BÉGIN
ZONE3

Meilleure animation : magazine de services, culturel – Christian Bégin, *Cuisine italienne*

DIS-MOI TOUT
PAMPLEMOUSSE MÉDIA

Meilleure recherche : jeunesse – Marie-Hélène Laurin, Anne-Marie Séguin, *Julie Payette*

LES FRANCS-TIREURS
ZONE3

Meilleur magazine d'intérêt social – Michel Bissonnette, André Larin, Vincent Leduc, Brigitte Lemonde, Jean-Pierre Paiement

Meilleure réalisation : magazine – Philippe Desrosiers, Stéphane Thibault, *Épisode 375*

Meilleure recherche : talk-show, magazine – Myriam Berthelet, Éric Parazelli, Martin Traversy, *Épisode 392*

Meilleure animation : affaires publiques, magazine d'intérêt social – Patrick Lagacé, Richard Martineau, *Épisode 379*

FROM MONTRÉAL
EURÊKA ! PRODUCTIONS

Meilleur documentaire : culture – France Choquette, Yannick B. Gélinas, Jean Roy

GÉNIAL !
DATSIT STUDIOS

Meilleur jeu – Daniel Cormier, Bruno Dubé, Robert Montour, Sylvie Tremblay

Meilleure animation : jeu, téléréalité – Stéphane Bellavance, Martin Carli, *Épisode 72*

Meilleur projet numérique (site Web et/ou application mobile) pour une émission ou série : humour, variétés – Génial ! application mobile [http://genial.telequebec.tv/app-genial] – Daniel Cormier, Bruno Dubé, Caroline Gaudette, Robert Montour, Sylvie Tremblay (DATSIT Studios / Productions Version 10)

GENTILLY OR NOT TO BE
PRODUCTIONS DE LA RUELLE

Meilleure recherche : affaires publiques, documentaire toutes catégories – Guylaine Maroist, Marie-Michèle Tremblay

Meilleur montage : affaires publiques, documentaire, émission – Martin Gagnon, Eric Ruel

JULIETTE EN DIRECT
LES PRODUCTIONS PASSEZ GO
ET TÉLÉ-QUÉBEC

Meilleure émission ou série originale produite pour les nouveaux médias : jeunesse – [http://julietteendirect.telequebec.tv] – Hélène Archambault, Marie-Claude Blouin, Vicky Bounadère, Yvan De Muy, Félix Tétreault

Meilleure interprétation pour une émission ou série originale produite pour les nouveaux médias : jeunesse – Camille Felton, *Semaine 1, Oh mon Roméo !* (mercredi et jeudi)

PRIX REMPORTÉS

UN P'TIT DERNIER POUR LA ROUTE AVEC PAUL BUISSONNEAU
QUIET MOTION
Meilleur scénario : documentaire – Mathieu Fontaine, Geneviève Simard

TACTIK
VIVAVISION
Meilleure réalisation jeunesse : fiction – Michel Berthiaume, *Familialement vôtre*
Meilleur texte : jeunesse – Vincent Bolduc, *Souper forcé*

TOC TOC TOC
TÉLÉFICTION
Meilleure émission ou série jeunesse : fiction – Carmen Bourassa, Claude Veillet, Lucie Veillet
Meilleur rôle de soutien : jeunesse – Denis Houle, *Super Pout et les petits tocs*

VOIR
TRIO ORANGE
Meilleur magazine culturel – Éric Hébert, Pierre Paquet, Carlos Soldevila

Artis 2013

LES BOBOS
ZONE3
Rôle féminin : comédie – Anne Dorval

Félix 2013

BELLE ET BUM
DATSIT STUDIOS
Meilleure émission musicale

LES BOBOS
ZONE3
Meilleure émission de télévision de l'année : humour

Olivier 2013

LES APPENDICES
PRODUCTIONS MARIE BRISSETTE
Meilleure série humoristique de l'année

LES BOBOS
ZONE3
Meilleure comédie à la télé

Prix Numix 2013

JULIETTE EN DIRECT
LES PRODUCTIONS PASSEZ GO
Webtélé jeunesse

Prix Médias de l'Association médicale canadienne 2013

UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE
TÉLÉFICTION
Excellence d'un reportage télévisé – grand reportage – *Emprisonné dans son corps : le syndrome de verrouillage*

PRIX REMPORTÉS

POUR LA PROGRAMMATION 2013-2014

Gala des prix Gémeaux septembre 2014

24 prix

LES APPENDICES
PRODUCTIONS MARIE BRISSETTE
Meilleure interprétation : humour

LES ARGONAUTES
ZONE3
Meilleure émission ou série jeunesse : fiction
Meilleur premier rôle : jeunesse – Éric Paulhus
Meilleure production numérique (site Web et/ou application mobile) pour une émission ou série : jeunesse

LES BOBOS
ZONE3
Meilleure création de costumes : toutes catégories

CARRÉ ROUGE
PRODUCTIONS MULTI-MONDE
Meilleur documentaire : société
Meilleur scénario : documentaire

DEUX HOMMES EN OR
ATTRACTION IMAGES
Meilleur magazine d'intérêt social
Meilleur habillage graphique : toutes catégories

DIS-MOI TOUT
PAMPLEMOUSSE MÉDIA
Meilleure émission ou série jeunesse : variétés, magazine

ÉCOLES À L'EXAMEN
VÉLOCITÉ INTERNATIONAL ET PRODUCTIONS CLAIRE LAMARCHE
Meilleure série documentaire
Meilleure réalisation : affaires publiques, série documentaire

LES GARS DES VUES
KOTV
Meilleurs maquillages, coiffures : toutes catégories

GÉNIAL !
DATSIT STUDIOS
Meilleur jeu
Meilleure réalisation : talk-show, jeu, téléréalité
Meilleure animation : jeu, téléréalité

MA VIE APRÈS LE SPORT
FAIR PLAY
Meilleur montage : affaires publiques, documentaire, série

LE SABLE, ENQUÊTE SUR UNE DISPARITION
INFORMACTION FILMS, LA COMPAGNIE DES TAXI-BROUSSE, RAPPI PRODUCTIONS ET ARTE FRANCE
Meilleur documentaire : nature et sciences

TACTIK
VIVAVISION
Meilleur texte : jeunesse
Meilleur rôle de soutien : jeunesse – Jean-Luc Terriault

TOC TOC TOC
TÉLÉFICTION
Meilleure recherche : jeunesse

VOIR
TRIO ORANGE
Meilleur magazine culturel
Meilleure réalisation : magazine
Meilleur montage : magazine

PRIX REMPORTÉS

Artis 2014

LES BOBOS
ZONE3
Rôle féminin : comédie – Anne Dorval

Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse 2014

1, 2, 3… GÉANT
TÉLÉFICTION
Prix d'excellence pour le meilleur contenu interactif : préscolaire
Prix des parents pour le meilleur contenu interactif : préscolaire

LES ARGONAUTES
PRODUCTIONS PIXCOM
Grand Prix d'excellence
Prix d'excellence pour la meilleure émission de télévision : stimulation de l'imagination et de la créativité

GÉNIAL !
DATSIT STUDIOS
Prix d'excellence pour le meilleur contenu interactif : 7 ans et plus – application

TACTIK
VIVAVISION
Prix du public pour la meilleure émission de télévision : 9-12 ans

Prix Médias de l'Association médicale canadienne 2014

UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE
TÉLÉFICTION
Excellence d'un reportage télévisé – grand reportage – *Maladie mentale : avoir un proche qui refuse de se faire soigner*

AUTRES PRIX ET DISTINCTIONS

Grand Prix de l'Académie 2013

Remis à Michèle Fortin, présidente-directrice générale de Télé-Québec

Lys de la Diversité 2014

Remis à Michèle Fortin par l'agence de presse Médiamosaïque

Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse 2014

Prix de la relève remis à Renaud Chassé (producteur au contenu à DATSIT Studios, notamment pour l'émission *Le dernier passager*, et animateur de la tournée Télé-Québec sur la route)

Prix Hommage reconnaissance 2014 pour contribution exceptionnelle d'une personne non-ingénieur pour son travail de vulgarisateur scientifique

Remis à Martin Carli par l'Ordre des ingénieurs du Québec, notamment pour son travail à *Génial !*

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société a pour mission d'en orienter la gestion. Il est composé de la présidente-directrice générale de Télé-Québec et de 10 personnes nommées par le Conseil des ministres.

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration a constitué un comité de gouvernance et d'éthique, un comité d'audit et un comité des ressources humaines. Le conseil a également constitué un comité exécutif.

Jean Lamarre

Président du conseil et du comité exécutif

Président, Lamarre Consultants

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
31 janvier 2008 – reconduction le 20 février 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
19 février 2018

STATUT
Membre indépendant

Jean Lamarre est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal avec spécialisation en économie appliquée. Depuis 1996, il est président de Lamarre Consultants, qui offre des services de conseil stratégique et organise le financement de projets pour des sociétés dans leurs efforts d'implantation ou d'expansion, principalement au Québec. Les domaines d'intervention se situent surtout en sciences de la vie et dans les hautes technologies.

Antérieurement, M. Lamarre a agi à titre de vice-président international auprès du Groupe Canam Manac, essentiellement dans la gestion des opérations au Mexique, en France, au Venezuela et en Chine.

Pendant quinze ans, M. Lamarre a été très actif auprès des entreprises Lavalin. Il a œuvré au bureau de Bruxelles à titre de vice-président Europe, étant responsable des opérations en Belgique, en Angleterre et en Norvège. Précédemment, il avait été vice-président finances et administration au Groupe Lavalin ltée, après avoir occupé des fonctions d'administrateur au Nigeria, en Algérie, au Guatemala et au Sénégal.

M. Lamarre est membre du comité d'examen indépendant du Groupe Investors et siège également aux conseils d'administration suivants :

- Semafo inc. ;
- Le Devoir inc. ;
- Therillia Development Company ;
- Technologies D-Box Inc. ;
- Argos Therapeutics Inc. ;
- TSO3 Inc. ;
- Pointe-à-Callière, musée d'archéologie de Montréal ;
- Groupe Delom ;
- Mispro inc. ;
- Klox Technologies Inc. ;
- Société de développement Angus ;
- CMEN.SA ;
- Centre québécois de valorisation des biotechnologies ;
- Bellechasse Santé inc. ;
- Caprion Proteomic Inc.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michèle Fortin

Membre du comité exécutif

Présidente-directrice générale, Société de télédiffusion du Québec

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
4 juillet 2005 – reconduction le 4 juillet 2010

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
3 juillet 2015

Michèle Fortin a occupé divers postes de haute direction dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et des communications au Canada. Elle a notamment été vice-présidente responsable de la télévision française de Radio-Canada de 1994 à 2002. Passionnée de télévision, elle a lancé et soutenu plusieurs émissions qui ont marqué la télévision française depuis quinze ans, à Télé-Québec comme à Radio-Canada. Elle a également créé la chaîne culturelle ARTV. Elle a reçu plusieurs distinctions, dont les titres de Chevalier des arts et des lettres de la République française, de Femme innovatrice de l'année de l'Association canadienne des femmes en communications, de Personnalité de la semaine du journal *La Presse*. Elle a de plus été lauréate du « Top 100 » des Canadiennes les plus influentes (2008) dans la catégorie Arts et Communications. En 2013, elle a été lauréate du Grand Prix de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision ainsi que du « Top 20 » de la Diversité de l'agence de presse Médiamosaïque.

Mme Fortin siège également aux conseils d'administration suivants :

- Canal Savoir ;
- Alliance Médias Jeunesse ;
- Association canadienne des médias éducatifs et publics (CAPEM) ;
- Instituts de recherche en santé du Canada.

Isabel Brochu

Membre du comité des ressources humaines

Consultante en développement des territoires et professionnelle de la recherche

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 février 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
19 février 2017

STATUT
Membre indépendant

Isabel Brochu est diplômée de l'Université du Québec à Chicoutimi en administration des affaires (économie) et titulaire d'une maîtrise en études régionales. Elle est consultante en développement des territoires depuis plus de quatorze ans et chercheuse depuis vingt ans. Elle a fait partie de l'équipe du Centre de recherche sur le développement territorial et a contribué à la publication d'ouvrages et d'articles scientifiques en collaboration avec des chercheurs universitaires.

Mme Brochu est par ailleurs auteure jeunesse aux Éditions Pierre Tisseyre et chroniqueuse pour le journal *Le Quotidien*. Elle complète actuellement des études de deuxième cycle spécialisées en éthique. Elle est invitée régulièrement par les médias à des tables de discussion et des débats sur des sujets d'actualité régionale. Mme Brochu s'engage également dans sa communauté en soutenant divers organismes à but non lucratif.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Francine Cléroux

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique, membre du comité exécutif

Présidente-directrice générale, Fondation du cancer du sein du Québec

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
28 mars 2012

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
27 mars 2016

STATUT
Membre indépendant

Francine Cléroux est diplômée de l'Université de Montréal en relations publiques. Avant de joindre la Fondation du cancer du sein du Québec, Mme Cléroux a œuvré plus de trente années en direction d'équipes, plus spécifiquement dans le secteur des relations publiques et des communications. Elle a entre autres occupé des postes de directrice des communications au sein de deux ordres professionnels, de vice-présidente adjointe aux affaires publiques et générales pour la Financière Sun Life et, plus récemment, de vice-présidente relations publiques et communications pour le Mouvement Desjardins.

Mme Cléroux est également très engagée dans la communauté. Depuis le début de sa carrière, elle a apporté sa contribution à l'évolution de nombreux organismes à but non lucratif, tant dans les secteurs humanitaires que dans le domaine des arts, ainsi qu'auprès d'organismes gouvernementaux, paragouvernementaux et d'affaires, dont entre autres, le Conseil du patronat du Québec, Centraide du Grand Montréal et le Conseil de gestion de l'assurance parentale. Elle a de plus présidé le conseil d'administration du Cercle canadien de Montréal ainsi que celui du Nouvel Ensemble Moderne.

Louise Dandurand

Vice-présidente du conseil et du comité exécutif, présidente du comité des ressources humaines

Présidente de l'Acfas

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
25 juin 2008 – reconduction le 22 janvier 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
21 janvier 2017

STATUT
Membre indépendant

Louise Dandurand est titulaire d'un doctorat en science politique de l'Université de Toronto. Après avoir été conseillère principale en politique du ministre d'État (Sciences et technologie) du Canada, elle a été, de 1986 à 1988, secrétaire générale du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et a également occupé les postes de présidente par intérim, de directrice générale des programmes, de directrice générale de l'administration et de secrétaire générale du Conseil des arts du Canada. En 1997, elle a été nommée vice-rectrice à la planification stratégique et financière de l'Université du Québec à Montréal, et en 1998, vice-rectrice à la recherche du même établissement. Présidente-directrice générale du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) de 2001 à 2006, elle est ensuite devenue vice-rectrice à la recherche et aux études supérieures de l'Université Concordia. De 2008 à 2010, elle a été présidente du Comité de recherche de la CREPUQ, puis, de juin 2009 à septembre 2010, membre du groupe-conseil sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. En 2012, Mme Dandurand est devenue présidente de l'Acfas.

Sur la scène internationale, Mme Dandurand a été déléguée de l'Amérique du Nord au programme de Gestion institutionnelle de l'enseignement supérieur (IMHE) de l'OCDE, membre de la délégation canadienne du Comité sur les systèmes scientifiques de l'OCDE, puis représentante du Canada au International Group of Funding Agencies for Global Change Research (IGFA).

Depuis juin 2014, Mme Dandurand siège également aux conseils d'administration suivants :

- Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) ;
- Comité scientifique de l'Institut de recherche en santé et sécurité au travail (IRSST).

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alexis Deschênes

Membre du comité d'audit

Avocat, Direction du contentieux du ministère de la Justice du Québec

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 février 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
19 février 2017

STATUT
Membre indépendant

Alexis Deschênes est avocat plaideur au sein du gouvernement du Québec. Après des études de premier cycle en droit à l'Université Laval, il a reçu le Prix du Barreau du Québec attribué à l'étudiant ayant obtenu la meilleure moyenne cumulative au terme du baccalauréat dans ce domaine. Auparavant, M. Deschênes avait travaillé douze ans en journalisme télévisuel, essentiellement à TVA et à Radio-Canada. Alors bachelier en sciences politiques de l'Université Concordia, il avait été nommé correspondant parlementaire à l'Assemblée nationale en 2006, où il est resté pendant quatre années avant de se diriger en droit.

Alexis Deschênes est également engagé à titre de membre de la corporation du CECI et de président du conseil d'établissement de l'école Fernand-Seguin à Québec.

Stéphane Éthier

Membre du comité des ressources humaines

Consultant en gestion et chargé de cours en management, HEC Montréal

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
27 mars 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
26 mars 2017

STATUT
Membre indépendant

Consultant en gestion, Stéphane Éthier est chargé de cours en management à HEC Montréal, où il est également étudiant au doctorat. Auparavant, il a dirigé l'équipe de conseillers en efficacité opérationnelle au Mouvement Desjardins, il a été directeur principal de la pratique en conseil stratégique chez Deloitte et consultant à McKinsey & Company. Il a aussi occupé le poste de stratège principal et de directeur de la gestion des connaissances chez Cossette.

Précédemment, il a été conseiller politique auprès de ministres au gouvernement du Québec et a occupé des postes de direction dans divers médias imprimés et interactifs. Il a également été chroniqueur et animateur à la télévision et à la radio, notamment à Télé-Québec, où il a commencé sa carrière dans les médias. Stéphane Éthier est titulaire d'un MBA de HEC Montréal, ainsi que de baccalauréats en anatomie, en droit civil et en common law de l'Université McGill.

Il siège également aux conseils d'administration suivants :

- Insertech Angus ;
- Association francophone pour le savoir (Acfas) ;
- Association québécoise de droit constitutionnel.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sylvie Jacques

Membre du comité d'audit

Directrice Investissements, Fonds d'investissement de la culture et des communications

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
22 février 2012

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
21 février 2016

STATUT
Membre indépendant

Sylvie Jacques est directrice Investissements au Fonds d'investissement de la culture et des communications depuis 2011. Elle cumule plus de vingt ans d'expérience dans les domaines de l'investissement et du financement corporatif. De 1987 à 1995, elle a travaillé à la Société de développement industriel du Québec, dont quatre années comme gestionnaire d'une équipe de professionnels. En 1995, elle s'est jointe au Fonds de solidarité FTQ, et en 1997, elle a été promue directrice du Fonds récréotouristique, avec un portefeuille d'investissements de 100 millions de dollars sous sa responsabilité. En septembre 2000, elle est devenue directrice de la Division Tourisme et Loisirs de la Caisse de dépôt et placement du Québec. De 2003 à 2010, elle a occupé le poste de directrice financement subordonné à la Banque de développement du Canada. Elle a donc acquis une solide expertise en matière d'investissement dans des entreprises et organismes de toutes tailles œuvrant dans divers secteurs d'activité. Elle détient un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en finance et est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Mme Jacques a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés, dont Transat A.T. inc., Manoir Richelieu s.e.c. et Réseau Capital, pour n'en nommer que quelques-unes.

Elle siège également aux conseils d'administration suivants :

- GVGS inc. ;
- Société zoologique de Granby.

Louise Martel

Présidente du comité d'audit et membre du comité exécutif

Professeure titulaire et directrice du Service de l'enseignement des sciences comptables, HEC Montréal

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 janvier 2009 – reconduction le 28 mars 2012

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
27 mars 2016

STATUT
Membre indépendant

Louise Martel, FCPA, FCA, CA – Auditeur, est professeure titulaire et directrice du service de l'enseignement des sciences comptables à HEC Montréal. Outre son enseignement habituel, particulièrement en information financière avancée aux futurs comptables professionnels agréés et en analyse d'information financière au MBA, elle participe à des programmes de formation en entreprise tant à l'étranger qu'au Québec. Elle a été pendant plus de dix-neuf ans associée au cabinet d'experts comptables KPMG. Ses intérêts de recherche touchent l'information financière, l'attestation, l'éthique et la gouvernance. De plus, Mme Martel est active dans le milieu québécois des affaires. Elle participe régulièrement à des projets de consultation ou d'expertise et agit à titre de formatrice (*coach*) financière. Mme Martel est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Mme Martel siège également au conseil d'administration de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OBSI) où elle préside le comité de finance et audit.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dominique Payette

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Professeure agrégée, Département d'information et de communication, Université Laval

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
1er mai 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
30 avril 2017

STATUT
Membre indépendant

Dominique Payette est professeure agrégée au Département d'information et de communication de l'Université Laval, à Québec, depuis 2006. Avant 2006, elle était journaliste à la Première Chaîne de Radio-Canada, où elle a travaillé pendant de nombreuses années, ainsi qu'à la télévision de Radio-Canada et à Télé-Québec. Mme Payette a reçu plusieurs prix de journalisme, notamment le Prix Jean-Pierre-Goretta de la Radio suisse romande.

Elle détient une maîtrise en communication et un doctorat en sociologie de l'UQAM. Sa thèse de doctorat portait sur le génocide rwandais, et l'ouvrage *La Dérive sanglante du Rwanda*, publié aux éditions Écosociété, en est issu. Elle est aussi l'auteure du livre *Le Journalisme radiophonique*, aux Presses de l'Université de Montréal.

Mme Payette a également été chargée de cours à l'UQAM, à l'Université de Montréal et à l'École nationale d'administration publique avant d'arriver à l'Université Laval. Elle a par ailleurs obtenu des prix d'excellence en enseignement à l'Université Laval ainsi qu'à l'Université de Montréal.

Dominique Payette a aussi dirigé en 2010 le Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec à la demande de la ministre québécoise de la Culture et des Communications. Son rapport propose 50 mesures destinées à opérer une réforme audacieuse du régime de presse au Québec.

En 2013, elle a été professeure invitée à l'Institut français de presse à Paris et à la Faculté de journalisme de l'Université de Bucarest, en Roumanie.

Elle a été membre du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec, où elle a présidé le comité de gouvernance et d'éthique, de 2009 à 2013.

Lorraine Pintal

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Directrice artistique et générale, Théâtre du Nouveau Monde

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
25 juin 2008 – reconduction le 27 mars 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
26 mars 2017

STATUT
Membre indépendant

Lorraine Pintal est comédienne, metteure en scène, réalisatrice, animatrice et auteure. Elle a été co-directrice du Théâtre de La Rallonge et, depuis la saison 1992-1993, elle est la directrice artistique et générale du Théâtre du Nouveau Monde. À titre de metteure en scène, nous lui devons plus d'une centaine de réalisations théâtrales depuis 1981. Elle a réalisé bon nombre de dramatiques pour la télévision et a interprété plusieurs rôles comme comédienne, tant au théâtre et à la télévision qu'au cinéma. Elle a animé l'émission littéraire *Vous m'en lirez tant*, à la Première Chaîne de Radio-Canada, de septembre 2008 à juin 2011.

Mme Pintal siège également aux conseils d'administration suivants :

- Quartier des spectacles ;
- Théâtres associés inc.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sommaire des activités du conseil d'administration et de ses comités

Au cours de l'année 2013-2014, le conseil d'administration et le comité d'audit se sont réunis à quatre reprises, le comité des ressources humaines à trois reprises, puis le comité exécutif ainsi que le comité de gouvernance et d'éthique une seule fois chacun.

Après avoir reçu et examiné les recommandations du comité d'audit, le conseil a approuvé le budget annuel 2013-2014, les états financiers vérifiés de l'exercice se terminant le 31 août 2013, le régime d'emprunts 2014-2015, le budget en capital 2014-2015 et le plan triennal d'immobilisations 2014-2017.

Le conseil d'administration a adopté les orientations du plan de programmation 2014-2015. Il est axé sur quatre thèmes : maintenir et renforcer son leadership en jeunesse, dynamiser la programmation pour adultes, améliorer l'image de marque et la notoriété de Télé-Québec auprès de ses différents publics et occuper une place de plus en plus significative et pertinente dans l'univers numérique.

Revue des présences des membres du conseil d'administration aux séances du conseil et des comités 2013-2014

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ EXÉCUTIF	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
	4 séances ordinaires				
Isabel Brochu	3/4	–	–	3/3	–
Francine Cléroux	3/4	–	1/1	–	1/1
Louise Dandurand	4/4	–	0/1	3/3	–
Alexis Deschênes	3/4	2/4	–	–	–
Stéphane Éthier	3/4	–	–	2/3	–
Michèle Fortin	4/4	–	1/1	–	–
Sylvie Jacques	3/4	3/4	–	–	–
Jean Lamarre	4/4	3/4	1/1	2/3	0/1
Louise Martel	4/4	4/4	1/1	–	–
Dominique Payette	3/4	–	–	–	1/1
Lorraine Pintal	3/4	–	–	–	1/1

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS DE LA SOCIÉTÉ

NOM	PRÉNOM	TITRE D'EMPLOI	SALAIRE ANNUEL	ALLOCATION AUTOMOBILE
Fortin	Michèle	Présidente-directrice générale	187 098 $	0 $
Chaloult	Dominique	Directrice générale, Programmes et médias numériques	181 507 $	3 600 $
Bélisle	Denis	Directeur général principal et secrétaire corporatif	172 845 $	3 600 $
Drainville	Hélène	Directrice générale, Régions et partenariats	161 853 $	3 600 $
St-Onge	Peter	Directeur général, Administration, finances et services techniques	159 882 $	3 600 $

Rémunération globale des dirigeants

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société prend en considération le salaire annuel de base, la prime annuelle, s'il y a lieu, de même que la prime d'allocation de voiture.

La rémunération et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale sont celles qui ont été établies par décret gouvernemental s'appliquant aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

Le programme de prime annuelle

Conformément à la Loi 100 mettant en œuvre certaines dispositions du discours du budget du 30 mars 2010 et visant le retour de l'équilibre budgétaire en 2013-2014, la Société n'a pas versé de prime au rendement aux cadres pour les années financières se terminant le 31 août 2011, le 31 août 2012, le 31 août 2013 et le 31 août 2014.

Allocation pour l'utilisation d'un véhicule

La Société octroie à ses dirigeants une allocation mensuelle brute de 300 $ pour l'utilisation d'un véhicule personnel.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2014

Rapport de la direction 48

Rapport de l'auditeur indépendant 49-50

État des résultats et du déficit cumulé 51

État de la situation financière 52

État de la variation de la dette nette 53

État des flux de trésorerie 54

Notes complémentaires 55-65

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport d'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Michèle Fortin
Présidente-directrice générale

Peter St-Onge
Directeur général de l'administration, des finances et des services techniques

Montréal, le 28 novembre 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale,

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Télé-Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2014, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Télé-Québec n'a pas comptabilisé, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que Télé-Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de Télé-Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces

subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de Télé-Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution)	
	2014	**2013**
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	47 257 380 $	45 564 439 $
Revenus reportés	34 357 696	32 818 799
Dette nette et déficit cumulé	**(12 899 684)**	**(12 745 640)**
État des résultats		
Subvention du gouvernement	154 044	12 745 640
Déficit annuel	**(154 044) $**	**(12 745 640) $**

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2014 qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, 28 novembre 2014

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2014

	Budget 2014	Réel 2014	Réel 2013
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	53 378 100 $	53 378 100 $	53 569 740 $
Intérêts sur la dette	1 356 161	1 248 050	1 327 681
Remboursement du capital de la dette	5 897 300	5 907 320	5 907 320
Virements de subventions relatifs à l'application du chapitre SP 3410 sur les paiements de transfert	–	–	(7 652 091)
Canal Savoir	500 000	850 000	400 000
Autres	50 000	–	1 524 154
Ventes, services et revenus divers	18 251 617	18 976 391	19 281 401
	79 433 178	**80 359 861**	**74 358 205**
CHARGES			
Droits des services de télédiffusion et des services numériques	39 409 784	40 186 667	40 570 742
Traitements et charges sociales	20 289 073	19 885 850	19 455 696
Coûts de transmission et de distribution	1 739 322	1 875 974	1 569 067
Frais de promotion et de communications	2 823 315	2 858 877	2 814 930
Services professionnels et administratifs	4 890 520	5 206 967	4 998 392
Loyers, location et fournitures	4 621 307	4 451 462	4 626 509
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	5 826 675	6 061 364	6 606 897
Frais financiers (note 4)	1 365 368	1 284 463	1 334 258
Canal Savoir	750 674	1 221 771	1 026 954
(Gain) perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	20 000	(3 700)	(7 221)
	81 736 038	**83 029 695**	**82 996 224**
DÉFICIT ANNUEL	**(2 302 860)**	**(2 669 834)**	**(8 638 019)**
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**(14 877 137)**	**(14 877 137)**	**(6 239 118)**
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	**(17 179 997) $**	**(17 546 971) $**	**(14 877 137) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 AOÛT 2014

	2014	2013
ACTIFS FINANCIERS		
Créances	6 296 745 $	5 836 041 $
Placement (note 5)	9 842	9 842
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	344 542	1 057 563
	6 651 129	**6 903 446**
PASSIFS		
Découvert bancaire	2 499 877	670 928
Emprunts temporaires (note 7)	20 804 025	15 170 582
Charges à payer et frais courus (note 8)	8 283 931	7 822 740
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production à payer	28 441 123	27 934 727
Dettes à long terme (note 9)	34 896 691	38 404 492
Revenus reportés (note 10)	599 369	2 058 513
Avance du gouvernement du Québec (note 11)	2 750 000	2 750 000
	98 275 016	**94 811 982**
DETTE NETTE	**(91 623 887)**	**(87 908 536)**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	38 749 607	39 392 129
Immobilisations corporelles (note 12)	34 225 926	32 687 238
Fournitures techniques et de production	543 669	505 023
Charges payées d'avance	557 714	447 009
	74 076 916	**73 031 399**
DÉFICIT CUMULÉ	**(17 546 971) $**	**(14 877 137) $**

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2014

	Budget 2014	Réel 2014	Réel 2013
DÉFICIT ANNUEL	(2 302 860) $	(2 669 834) $	(8 638 019) $
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 445 900)	(7 600 261)	(5 499 000)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 826 675	6 061 364	6 606 897
(Gain) perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	20 000	(3 700)	(7 221)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	–	3 909	7 848
	400 775	(1 538 688)	1 108 524
Acquisition des droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production		(37 849 576)	(33 216 673)
Utilisation des droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production		38 492 098	37 886 020
Acquisition des fournitures techniques et de production		(168 304)	(158 115)
Utilisation des fournitures techniques et de production		129 658	164 431
Acquisition de charges payées d'avance		(1 099 574)	(1 058 491)
Utilisation des charges payées d'avance		988 869	1 091 990
		493 171	4 709 162
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	**(1 902 085)**	**(3 715 351)**	**(2 820 333)**
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**(87 908 536)**	**(87 908 536)**	**(85 088 203)**
DETTE NETTE DE LA FIN DE L'EXERCICE	**(89 810 621) $**	**(91 623 887) $**	**(87 908 536) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2014

	2014	2013
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit annuel	(2 669 834) $	(8 638 019) $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 061 364	6 606 897
Gain sur aliénation d'immobilisations corporelles	(3 700)	(7 221)
	3 387 830	(2 038 343)
Variations des actifs et des passifs reliés au fonctionnement (note 13)	253 931	5 111 865
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**3 641 761**	**3 073 522**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	3 909	7 848
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 600 261)	(5 499 000)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	**(7 596 352)**	**(5 491 152)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts temporaires	8 002 743	5 480 556
Remboursement des emprunts temporaires	(2 369 300)	(17 079 900)
Augmentation de la dette	2 369 300	17 157 107
Remboursement de la dette	(5 877 101)	(5 984 527)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**2 125 642**	**(426 764)**
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	**(1 828 949)**	**(2 844 394)**
(DÉCOUVERT BANCAIRE) ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**(670 928)**	**2 173 466**
DÉCOUVERT BANCAIRE À LA FIN DE L'EXERCICE	**(2 499 877) $**	**(670 928) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2014

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec* (RLRQ, S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

En vertu de sa loi constitutive, Télé-Québec est mandataire de l'État et n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Télé-Québec utilise prioritairement le *Manuel de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de Télé-Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des droits de télédiffusion et de distribution, et des participations à des productions extérieures ainsi que celle des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Instruments financiers

Les créances, à l'exception des taxes à recevoir, le placement et les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le découvert bancaire, les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus excluant les charges sociales à payer, les droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production à payer et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des revenus

Subventions

Les paiements de transfert, soit les subventions et autres transferts reçus du gouvernement du Québec, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont autorisés et que Télé-Québec a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le paiement de transfert est constaté à titre de passif au poste revenus reportés. Les paiements de transfert sont constatés en revenus au fur et à mesure que les conditions du passif sont réglées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventes, services et autres revenus

Les ventes, services et autres revenus sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services ont été rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable, et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans l'encaisse les soldes bancaires et les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Le découvert bancaire, remboursable à vue, font partie intégrante de la gestion de trésorerie, de telle sorte que le solde bancaire fluctue souvent entre le disponible et le découvert.

PASSIFS

Revenus reportés

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles reçues avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances et congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant et que les congés de maladie non utilisés en fin d'année sont remboursables dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de Télé-Québec sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans ; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée :

70 % pour la première diffusion ;
30 % pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion initiale ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux durées suivantes :

	Durée de l'amortissement
Réseau d'antennes	20 ans
Améliorations au réseau d'antennes	10 ans
Matériel technique	de 5 à 15 ans
Ameublement et agencement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciel	3 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Télé-Québec de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de moins-values antérieures n'est permise.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont Télé-Québec bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces montants sont imputés aux charges au moment où Télé-Québec bénéficiera des services acquis.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Révision d'estimation

La durée de vie utile des immobilisations corporelles a été révisée au cours de l'exercice 2014 pour le matériel technique et les améliorations locatives. Auparavant, le matériel technique était amorti sur 10 ans et est maintenant amorti sur une durée allant de 5 à 15 ans dépendamment de la nature de l'immobilisation. Les améliorations locatives qui étaient amorties sur 5 ans sont maintenant amorties sur 15 ans. L'application de ce changement est prospective.

4. FRAIS FINANCIERS

	2014	2013
Intérêts sur emprunts temporaires		
Institution financière	6 194 $	6 577 $
Fonds de financement	258 377	332 940
Intérêts sur la dette à long terme – Fonds de financement	1 019 892	994 741
	1 284 463 $	**1 334 258 $**

5. PLACEMENT

	2014	2013
Placement TV5 Monde	**9 842 $**	**9 842 $**

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44 % dans cette société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec correspondent aux intérêts courus et au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2014	2013
Marge de crédit auprès d'une institution financière	140 915 $	– $
Emprunts auprès du Fonds de financement	20 663 110	15 170 582
	20 804 025 $	**15 170 582 $**

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Télé-Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total de 53 718 975 $ (65 469 315 $ au 31 août 2013), aux fins suivantes :

	2014	2013
Maintien d'actifs et numérisation	29 368 975 $	41 119 315 $
Modernisation	8 350 000	8 350 000
Marge de crédit	16 000 000	16 000 000
	53 718 975 $	**65 469 315 $**

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Télé-Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme auprès du Fonds de financement. Les montants prélevés auprès du Fonds de financement portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion. Le taux d'intérêt était de 1,53 % au 31 août 2014 (1,52 % au 31 août 2013).

Télé-Québec a également un crédit autorisé renouvelable annuellement auprès d'une institution financière. Au 31 août 2013 et 2014, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base lorsque la marge de crédit est utilisée alors qu'ils portent intérêt au taux des acceptations bancaires, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion lorsqu'il s'agit d'acceptations bancaires. Le taux d'intérêt était de 3 % au 31 août 2014. Au 31 août 2014, 140 915 $ étaient prélevés sur cette facilité de crédit (nil au 31 août 2013).

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2014	2013
Fournisseurs et frais courus	2 083 409 $	2 295 520 $
Comptes à payer divers	2 956 543	2 674 036
Traitements à payer	1 054 311	775 984
Provision pour vacances et congés de maladie	1 527 915	1 485 574
Charges sociales à payer	661 753	591 626
	8 283 931 $	**7 822 740 $**

9. DETTES À LONG TERME

	2014	2013
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
• 4,2739 % (taux effectif de 4,419 %) remboursable par versements annuels de 201 409 $ jusqu'au 1er décembre 2014 et par un versement de 1 208 459 $ le 1er décembre 2015	1 409 869 $	1 611 279 $
• 4,2739 % (taux effectif de 4,392 %) remboursable par versements annuels de 302 114 $ jusqu'au 1er décembre 2015	604 230	906 344
• 2,156 % (taux effectif de 2,168 %) remboursable par versements annuels de 98 182 $ jusqu'au 1er décembre 2016	294 545	392 727
• 2,336 % (taux effectif de 2,516 %) remboursable par versements annuels de 261 829 $ jusqu'au 1er octobre 2017	1 043 699	1 303 518
• 2,698 % (taux effectif de 2,864 %) remboursable par versements annuels de 534 910 $ jusqu'au 1er octobre 2018	2 664 020	3 194 375
• 3,625 % (taux effectif de 3,771 %) remboursable par versements annuels de 603 308 $ jusqu'au 1er décembre 2015 et par un versement de 1 809 954 $ le 1er décembre 2016	3 016 591	3 619 909
• 3,837 % (taux effectif de 3,981 %) remboursable par versements annuels de 670 354 $ jusqu'au 1er juin 2018	2 681 414	3 351 768
• 3,122 % (taux effectif de 3,275 %) remboursable par versements annuels de 1 019 607 $ jusqu'au 16 juillet 2021	7 137 251	8 156 858
• 1,695 % (taux effectif de 1,844 %) remboursable par versements annuels de 1 715 711 $ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 10 294 264 $ le 14 mai 2017	13 673 465	15 364 189
• 2,934 % (taux effectif de 3,071 %) remboursable par versements annuels de 238 480 $ jusqu'au 1er septembre 2023	2 371 607	–
• 4,798 % (taux effectif de 4,950 %) remboursable par versements annuels de 503 525 $ jusqu'au 27 février 2014	–	503 525
	34 896 691 $	**38 404 492 $**

9. DETTES À LONG TERME (suite)

Les remboursements du capital et des intérêts des emprunts à long terme sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur les subventions accordées à Télé-Québec par le ministre de la Culture et des Communications pour pourvoir au paiement en capital et intérêts sur les emprunts à long terme, au fur et à mesure que ceux-ci deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts. Les versements effectués au titre des subventions sont transmis directement au Fonds de financement.

Les versements en capital à effectuer lors des prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2015	5 645 916 $
2016	6 652 965
2017	14 927 581
2018	2 725 180
2019	1 792 997
2020 et suivantes	3 231 615

10. REVENUS REPORTÉS

	2014	2013
Subventions du gouvernement du Québec	– $	800 001 $
Autres revenus de productions extérieures	472 680	1 106 240
Loyers perçus d'avance	126 689	152 272
	599 369 $	2 058 513 $

11. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice 2010, en vertu du décret n° 634-2010, Télé-Québec a été autorisée à céder ses parts dans la Télé des Arts et le ministre des Finances a autorisé une avance à Télé-Québec d'un montant maximal de 2 750 000 $ pris à même la somme reçue par Télé-Québec en contrepartie de la vente de son capital-actions dans la Télé des Arts, correspondant au capital investi et récupéré au titre de remboursement de l'avance versée en vertu du décret n° 386-2001 du 4 avril 2001. L'avance devra être utilisée exclusivement par le fonds des productions régionales. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même l'avance de 2 750 000 $, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. L'intérêt sera payable le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Le remboursement de l'avance devra être effectué au plus tard le 31 décembre 2021 ou, le cas échéant, à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Réseau d'antennes	Matériel technique	Ameublement et agencement	Équipement informatique et logiciel	Matériel roulant	Améliorations locatives	Total
Coût des immobilisations							
1er septembre 2012	39 998 821 $	34 559 025 $	2 769 623 $	12 105 893 $	854 236 $	17 994 182 $	108 281 780 $
Acquisitions	558 216	2 071 179	11 490	1 972 700	152 435	732 980	5 499 000
Dispositions	17 247	1 353 387	17 993	146 083	50 049	–	1 584 759
31 août 2013	**40 539 790**	**35 276 817**	**2 763 120**	**13 932 510**	**956 622**	**18 727 162**	**112 196 021**
Acquisitions	536 549	1 824 543	122 511	3 150 192	113 856	1 852 610	7 600 261
Dispositions	34 854	1 514 710	4 886	503 626	132 864	–	2 190 940
31 août 2014	**41 041 485**	**35 586 650**	**2 880 745**	**16 579 076**	**937 614**	**20 579 772**	**117 605 342**
Cumul des amortissements							
1er septembre 2012	28 927 073	22 138 096	2 131 804	9 507 034	608 687	11 173 324	74 486 018
Amortissement de l'exercice	787 239	2 294 441	95 488	1 222 525	70 239	2 136 965	6 606 897
Dispositions	17 139	1 352 875	17 993	146 076	50 049	–	1 584 132
31 août 2013	**29 697 173**	**23 079 662**	**2 209 299**	**10 583 483**	**628 877**	**13 310 289**	**79 508 783**
Amortissement de l'exercice	807 586	3 048 652	89 716	1 494 027	106 064	515 319	6 061 364
Dispositions	34 854	1 515 004	4 886	503 123	132 864	–	2 190 731
31 août 2014	**30 469 905**	**24 613 310**	**2 294 129**	**11 574 387**	**602 077**	**13 825 608**	**83 379 416**
Valeur nette comptable							
31 août 2013	10 842 617	12 197 155	553 821	3 349 027	327 745	5 416 873	32 687 238
31 août 2014	**10 571 580 $**	**10 973 340 $**	**586 616 $**	**5 004 689 $**	**335 537 $**	**6 754 164 $**	**34 225 926 $**

13. FLUX DE TRÉSORERIE

	2014	2013
Variations des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Variation des créances	(460 704) $	(149 183) $
Variation des droits de télédiffusion et des émissions réalisées et en cours de production	642 522	4 669 347
Variation des fournitures de production	(38 646)	6 316
Variation des charges payées d'avance	(110 705)	33 499
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	713 021	45 942 945
Variation des charges à payer et frais courus	461 191	506 462
Variation des droits de télédiffusion et des émissions réalisées et en cours de production à payer	506 396	(5 837 097)
Variation des revenus reportés	(1 459 144)	(40 060 424)
	253 931 $	**5 111 865 $**

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 259 277 $ (2013 : 1 273 594 $).

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour Télé-Québec sont liés aux créances et aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec. Au 31 août 2014, l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux actifs financiers correspond à leur valeur comptable. Les subventions à recevoir sont constituées d'intérêts courus et sont généralement encaissées dans les 6 mois suivants. Télé-Québec n'est pas exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances, compte tenu de l'historique des comptes en souffrance non significatifs. Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances :

	2014	2013
Moins de 30 jours	2 261 721 $	2 472 148 $
De 30 à 60 jours	911 397	1 074 109
Plus de 60 jours	2 099 624	1 443 254
	5 272 742 $	**4 989 511 $**

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Télé-Québec est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Télé-Québec est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses emprunts temporaires portant intérêt à taux variable et à ses dettes à long terme portant intérêt à taux fixe.

La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les frais d'intérêts sur les emprunts temporaires. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 août 2014 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les frais d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 84 474 $ (109 520 $ en 2013), respectivement.

Les dettes à long terme portent intérêt à taux fixe et sont indirectement touchées par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Cependant, les fluctuations des taux d'intérêt du marché n'auraient aucun impact sur les frais d'intérêts de Télé-Québec à l'égard de ses dettes à long terme, car celles-ci sont conservées jusqu'à leur échéance.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Télé-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Télé-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Télé-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

Au 31 août 2014	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Découvert bancaire	2 499 877 $	–	–	–	2 499 877 $
Emprunts temporaires	20 804 025	–	–	–	20 804 025
Charges à payer et frais courus	8 283 931	–	–	–	8 283 931
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	28 441 123	–	–	–	28 441 123
Dettes à long terme	5 645 916	21 580 546	4 518 177	3 231 615	34 976 254
	65 674 872 $	**21 580 546 $**	**4 518 177 $**	**3 231 615 $**	**95 005 210 $**

Au 31 août 2013	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Découvert bancaire	670 928 $	–	–	–	670 928 $
Emprunts temporaires	15 170 582	–	–	–	15 170 582
Charges à payer et frais courus	7 822 740	–	–	–	7 822 740
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	27 934 727	–	–	–	27 934 727
Dettes à long terme	9 612 113	10 228 442	15 582 322	3 058 822	38 481 699
	61 211 090 $	**10 228 442 $**	**15 582 322 $**	**3 058 822 $**	**90 080 676 $**

15. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2014, le taux de cotisation de Télé-Québec pour le RREGOP est passé de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE passe de 12,30 % à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1er janvier 2014 (0,54 % au 1er janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, Télé-Québec doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations de Télé-Québec, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 août 2014 s'élèvent à 1 292 535 $ (2013 : 1 214 190 $). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant de 1 à 15 ans.

La charge de loyer de l'exercice clos le 31 août 2014 concernant ces baux s'élève à 4 330 204 $ (2013 : 4 444 234 $).

Les paiements minimums futurs au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2015	5 090 705 $
2016	4 628 007
2017	3 828 961
2018	3 700 678
2019	2 109 460
2020	159 750
	19 517 561 $

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2013 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2014.

ANNEXES

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec 68

Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec 74

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS
DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Dispositions générales

1. Le présent code d'éthique et de déontologie (ci-après désigné « le code ») a pour objet de promouvoir l'intégrité et l'impartialité des administrateurs et des dirigeants, et de favoriser la transparence au sein de la Société. Il établit les normes minimales d'éthique que ceux-ci doivent respecter dans le cadre de leurs activités pour ainsi contribuer pleinement à la mission et à la vision de la Société.

Champ d'application

2. Le présent code s'applique à tous les membres du conseil d'administration et à tous les dirigeants, ci-après désignés collectivement « l'administrateur et/ou le dirigeant » de la Société.

Définitions

3. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :
   a. **Administrateur** : un membre du conseil d'administration de la Société nommé par le gouvernement.
   b. **Autorité compétente** : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement qui est en cause. Pour un dirigeant autre que le président-directeur général, l'autorité compétente pour agir est le président du Conseil.
   c. **Comité** : le comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration constitué conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.
   d. **Conflit d'intérêts** : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un administrateur pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement est également couverte par la présente définition.
   e. **Dirigeant** : le président-directeur général, qui est le principal dirigeant, ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général et dont l'embauche est soumise à l'approbation du Conseil.
   f. **Information confidentielle** : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur, ou toute information de nature stratégique qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur ou un dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe.
   g. **Loi** : désigne la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec* (R.L.R.Q., chapitre S-12.01), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion.
   h. **Lois** : désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (R.L.R.Q., chapitre M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2; 1997, chapitre 6, a.1), la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02, a. 15, al. 4) et la *Loi sur la fonction publique* (R.L.R.Q., chapitre F-3.1.1).
   i. **Membre indépendant** : un administrateur qui n'a pas de relations ou d'intérêts, de manière directe ou indirecte, de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de ses décisions eu égard aux intérêts de la Société. Un administrateur est réputé ne pas être indépendant s'il est ou a été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination :
      - à l'emploi de la Société ou, s'il est à l'emploi du gouvernement, d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement au sens des articles 4 et 5 de la *Loi sur le vérificateur général* (R.L.R.Q., chapitre V-5.01) ;
      - si un membre de sa famille immédiate fait partie de la haute direction.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS
DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

j. **Personnes liées** : des personnes liées à un administrateur ou à un dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, de même que les personnes ou les entreprises auxquelles l'administrateur ou le dirigeant est associé.

k. **Secrétaire du Conseil** : la personne qui exerce cette fonction.

l. **Société** : désigne la Société de télédiffusion du Québec.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

4. L'administrateur et le dirigeant doivent contribuer à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Ils doivent entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

5. L'administrateur et le dirigeant sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02) et le présent code, tant qu'ils demeurent administrateur ou dirigeant ainsi que dans l'année suivant la fin de leurs fonctions. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

6. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent maintenir leurs connaissances à jour et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société ; ils ont le devoir de prendre connaissance du présent code, d'en promouvoir le respect et de se conformer aux lois et aux règlements applicables, ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société.

7. L'administrateur ou le dirigeant qui représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

8. L'administrateur ou le dirigeant doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

Devoir de discrétion

9. L'administrateur et le dirigeant sont tenus à la discrétion sur ce dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, et ils sont tenus à tout moment de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi obtenue.

Devoir de neutralité et de réserve

10. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent prendre leurs décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

11. L'administrateur et le dirigeant doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

Déclaration

12. L'administrateur et le dirigeant doivent remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours suivant leur nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration de conflits d'intérêts selon le *Formulaire de déclaration de conflits d'intérêts par les administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec* prévu à l'annexe II.

    L'administrateur et le dirigeant doivent également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours suivant la survenance d'un changement significatif au contenu d'une déclaration précédente.

    Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et conservées par le secrétariat général, qui en assure le suivi.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Devoir de prévention des conflits d'intérêts

13. L'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se placer dans une situation de conflit entre leur intérêt personnel et les obligations de leur fonction, ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur leur capacité à exercer leurs fonctions.
14. L'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se trouver dans une situation où eux ou une personne qui leur est liée pourraient tirer profit, directement ou indirectement, d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur ou dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'ils occupent au sein de la Société.
15. L'administrateur et le dirigeant doivent dénoncer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de les placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que tous les droits qu'ils pourraient faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
16. Tout administrateur ou dirigeant qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation ou de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration lorsqu'il s'agit d'un administrateur ou au président-directeur général lorsqu'il s'agit d'un dirigeant sous l'autorité immédiate de ce dernier et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour toute la durée des délibérations et, s'il y a lieu, du vote relatif à cette question.

    Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société pour lesquelles il serait aussi visé.
17. L'administrateur et le dirigeant ne doivent pas confondre les biens de la Société avec les leurs et ne peuvent les utiliser à leur profit ou au profit de tiers.
18. L'administrateur doit éviter d'intervenir directement dans le fonctionnement et la gestion interne de la Société.
19. Un administrateur ou un dirigeant qui estime qu'il se trouve dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition du code peut prendre avis auprès du directeur général des affaires juridiques, des ressources humaines et des services techniques ou, en son absence, auprès du conseiller juridique ou du comité.

Devoir de confidentialité

20. L'administrateur et le dirigeant ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.
21. Dans l'année qui suit leur départ, il est interdit à l'administrateur et au dirigeant d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle ils détiennent de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions et qui n'est pas accessible au public.
22. Dans l'année qui suit leur départ, l'administrateur et le dirigeant ne doivent pas non plus donner à qui que ce soit des conseils fondés sur de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions et non accessible au public, concernant les programmes ou les politiques de la Société ou d'un autre organisme ou entreprise avec lequel ils avaient des rapports directs importants dans l'année qui a précédé leur départ.

Cadeaux et avantages

23. Mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur minime, l'administrateur et le dirigeant ne peuvent solliciter ou accepter de transferts de valeurs économiques.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS
DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Trafic d'influence

24. L'administrateur et le dirigeant ne peuvent, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou pour un tiers.
25. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.

Avantages indus

26. L'administrateur et le dirigeant doivent se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus du fait de leurs fonctions au sein de la Société.

Conduite à la fin du mandat

27. L'administrateur ou le dirigeant qui cesse d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus du fait de ses fonctions antérieures au sein de la Société.
28. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

Activités politiques

29. Tout administrateur qui se porte candidat à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
30. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit démissionner de ses fonctions.

Rôle du comité de gouvernance et d'éthique (comité)

31. Le comité a pour mandat :
    - 31.1 d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie contenues au présent code et d'en proposer au besoin la mise à jour au conseil d'administration ;
    - 31.2 d'assurer une formation continue des administrateurs et des dirigeants, et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application du présent code ;
    - 31.3 de donner son avis et de fournir son soutien à tout administrateur ou dirigeant confronté à une situation qu'il estime problématique ;
    - 31.4 d'examiner toute situation problématique portée à sa connaissance concernant le respect ou l'application du présent code et d'en informer le président du Conseil ;
    - 31.5 de faire enquête, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent code.
32. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos et en détermine la rémunération.

Procédure

33. L'administrateur ou le dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer par écrit au comité.

    Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir les renseignements suivants :
    a. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
    b. la description de la violation ;
    c. la date ou la période de la survenance de la violation ;
    d. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
34. Lorsqu'une plainte est déposée à l'égard d'un administrateur ou d'un dirigeant pour un manquement à l'éthique ou à la déontologie, le comité, s'il juge la plainte recevable, avise la personne ciblée de l'existence d'une plainte, du contenu des allégations et du fait qu'il y aura une enquête.
35. Dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la plainte, le comité fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. À sa discrétion, le comité peut prolonger ce délai de trente (30) jours supplémentaires.

36. Dans le cadre de son enquête, le comité est chargé de recueillir toute l'information nécessaire. Il peut notamment consulter tout document pertinent à son enquête, rencontrer toute personne concernée ou impliquée. Il peut confier à des tiers la vérification de faits liés à l'enquête.
37. Un administrateur ou un dirigeant peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un administrateur ou un dirigeant auprès de l'autorité compétente.
38. Un administrateur ou un dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis écrit favorable du comité (*Demande d'avis* – Annexe III) aux conditions suivantes :
    a. l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
    b. l'avis a été déposé auprès du conseil d'administration ;
    c. les faits pertinents ont tous été dévoilés intégralement au comité, de façon exacte et complète ;
    d. l'administrateur ou le dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

Processus disciplinaire

39. Aux fins du processus disciplinaire, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.
40. Pour un dirigeant autre que le président-directeur général, l'autorité compétente pour agir est le président du conseil d'administration. Ce dernier peut chercher avis auprès du conseil d'administration.
41. Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide, ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur ou le dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée.
42. L'autorité compétente fait part à l'administrateur ou au dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept (7) jours, lui fournir ses observations et, s'il le désire, être entendu à ce sujet.
43. Sur conclusion que l'administrateur ou le dirigeant a contrevenu aux lois ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
44. Si l'autorité compétente est le secrétaire général associé, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension ou la révocation. Dans le cas du président-directeur général, la sanction peut aller jusqu'au congédiement.
45. Dans le cas d'un dirigeant, la sanction imposée peut aller jusqu'au congédiement. Dans ce cas, l'autorité compétente doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration.
46. Toute sanction imposée à un administrateur ou à un dirigeant de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions doivent être écrites et motivées.
47. Dans le cas d'un dirigeant, ce dernier, conformément à l'article 13 de la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec*, peut avoir recours à l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique* afin de contester toute sanction qui lui est imposée.
48. Le comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs, à moins d'intention manifeste de leur part à l'effet contraire. Ceux-ci ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

49. Le secrétaire général de la Société assiste le comité et le président du conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code.

    Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, des divulgations et des attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code, ainsi que les rapports, les décisions et les avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs et les dirigeants en application du présent code.

    De façon à gérer les situations potentielles de conflit d'intérêts, la *Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts* prévue à l'annexe I est suivie par le secrétaire général.

Dispositions diverses

50. Le présent code est adopté conformément au Règlement sur l'exercice général des pouvoirs du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec et de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02).

51. La Société souscrit annuellement à une assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants, et le *Règlement sur l'exercice général des pouvoirs du conseil d'administration de la Société* prévoit, entre autres, les conditions d'indemnisation (extrait du *Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de la Société [Conditions d'indemnisation]* – annexe IV).

52. Le présent code entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration et remplace tout autre code adopté antérieurement.

53. Les administrateurs et les dirigeants doivent remplir le formulaire de déclaration d'adhésion au code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants (extrait du *Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de la Société [Conditions d'indemnisation]* – annexe V) et le remettre dûment signé au secrétaire général.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL
DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Avant-propos

La lecture de plusieurs documents traitant d'éthique, de déontologie, de codes de conduite ou de codes d'éthique nous amène à favoriser l'adhésion à des valeurs partagées plutôt qu'à nous limiter à dicter des comportements ou à en défendre d'autres dans le cadre d'un « code ».

Sont donc soulignés les principes qu'à titre de société d'État nous nous devons d'adopter, et d'autres qui sont plutôt sous-tendus par les valeurs que véhicule l'entreprise.

L'adhésion du personnel, souvent déjà acquise, sera d'autant plus forte qu'elle coïncidera avec ses propres valeurs et à l'image qu'il se fait de Télé-Québec, son entreprise.

1er principe

Télé-Québec est régie par un ensemble de lois, de règlements – tant externes qu'internes –, de politiques et d'encadrements qui s'appliquent également à tout son personnel et que celui-ci doit respecter.

2e principe

Télé-Québec et son personnel refusent de poser des gestes contraires aux exigences des lois, de transiger ou de conclure des ententes avec des tiers qui soient de nature à porter ombrage à la réputation de l'entreprise et à ternir son image auprès de la population.

3e principe

Télé-Québec et son personnel traitent de façon courtoise, juste et honnête tous les employés de l'entreprise, de même que ses clients, fournisseurs et partenaires. Cela signifie notamment que la discrimination et le harcèlement n'ont pas leur place dans l'entreprise et que les mesures appropriées sont prises en vue de protéger la santé, la sécurité et la dignité de tout le personnel.

4e principe

Télé-Québec et son personnel évitent tout conflit d'intérêts, en dénoncent les apparences ou les possibilités avant qu'il ne survienne, et mettent tout en œuvre pour le résoudre s'il en survenait malgré tout.

5e principe

Télé-Québec et son personnel remplissent consciencieusement et minutieusement leurs tâches, fournissent et divulguent avec justesse des informations exactes sur l'utilisation des biens ou des ressources de l'entreprise et maintiennent correctement tout dossier ou registre dans le respect du caractère confidentiel de ce qui doit demeurer confidentiel et dans un souci de transparence pour le reste.

6e principe

Télé-Québec et son personnel sont honnêtes l'un envers l'autre. Télé-Québec respecte la participation de son personnel aux activités de sa communauté, et le personnel évite de prendre des positions qui pourraient mettre Télé-Québec dans l'embarras ou de faire croire que Télé-Québec approuve son opinion.

7e principe

Télé-Québec et son personnel ne posent que des gestes dont ils pourraient discuter ouvertement sur la place publique s'ils étaient requis de le faire.

8e principe

Chaque nouvel employé reçoit un exemplaire du présent code.

Objet

Le présent code a pour objet de favoriser la transparence au sein de la Société de télédiffusion du Québec (ci-après désignée « la Société »), d'établir les règles d'éthique que doit respecter tout le personnel de la Société dans l'exercice de ses fonctions et de définir un code de conduite pratique pour y arriver.

Champ d'application

Le présent code s'applique à tout le personnel de la Société quel que soit son niveau hiérarchique ou son statut. Relevant du bon sens autant que de la bonne foi, ou faisant appel au sens de la justice et de l'honnêteté, les principes ou les valeurs mentionnés ci-dessous aideront le personnel à orienter ses actions.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL
DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Règles d'éthique

1re RÈGLE D'ÉTHIQUE

Respecter la loi

La Société est régie par un ensemble de lois, de règlements – tant internes qu'externes –, de politiques et d'encadrements qui s'appliquent également à tout le personnel et que celui-ci doit respecter.

En plus de sa loi constitutive (R.L.R.Q., chapitre S-12.01), qui définit son mandat et sa mission, la Société doit respecter divers autres règlements et lois, notamment la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02), et, pour ce faire, promulgue diverses règles internes d'encadrement, directives ou politiques que tous doivent intégrer dans leur travail pour assurer la cohérence nécessaire à la réalisation de son mandat.

CODE DE CONDUITE

- L'illégalité telle que la fraude, l'acceptation de pots-de-vin, le vol de biens ou de temps n'est ni acceptable ni tolérée.
- Dans le cadre de ses fonctions, le personnel ne contrevient à aucune loi, tant civile, pénale que criminelle, et agit dans le respect des contrats conclus par la Société, dont notamment les conventions collectives en vigueur.

2e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Bien administrer et agir avec intégrité

Le personnel s'abstient de conclure toute entente ou de poser tout geste contraire aux lois, aux encadrements et aux règles de saine administration et de bonne conduite, et de transiger ou de conclure avec des tiers des ententes qui soient de nature à porter ombrage à la réputation de la Société ou à ternir son image auprès de la population.

CODE DE CONDUITE

- S'assurer que les registres et les dossiers de la Société sont tenus avec rigueur et minutie.
- Faire preuve de transparence dans les relations et les transactions avec les partenaires et les fournisseurs de la Société, tout en protégeant les informations confidentielles.
- Ne pas copier de logiciels fournis par la Société et ne pas utiliser de logiciels personnels au sein de la Société.
- Respecter les biens et les ressources de la Société et ne pas les utiliser à des fins personnelles.
- Parmi les ressources de la Société s'en trouve une qui est capitale : l'information. Elle peut être accessible et publique, ou au contraire privée et confidentielle, et dans ce dernier cas, le personnel doit en respecter le caractère confidentiel.
- Assurer une extrême discrétion concernant toute information confidentielle, notamment tous les renseignements personnels.
- Ne pas participer volontairement et en connaissance de cause à un paiement, à une négociation ou à une dépense non autorisés.
- Protéger le secret des renseignements liés aux transactions de la Société tant et aussi longtemps que celles-ci ne sont pas rendues publiques. Si ces informations doivent demeurer confidentielles, elles ne peuvent être divulguées même par une personne qui ne travaille plus pour la Société.
- Maintenir le lien de confiance entre les interlocuteurs (clients, fournisseurs et partenaires) et la Société en ne dévoilant pas de renseignements les concernant sans leur autorisation expresse, sauf si la loi l'oblige.
- S'assurer que toute information confidentielle ou stratégique est retirée de tout poste informatique si celui-ci n'est pas suffisamment protégé contre les accès non autorisés.
- Conserver dans un endroit sécuritaire les fichiers et supports contenant de l'information sensible.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL
DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

3e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Respecter les personnes

La Société et son personnel traitent avec courtoisie et diligence, bonne foi et justice tout employé ainsi que les tiers, clients, fournisseurs ou partenaires, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés. Cela signifie que la discrimination et le harcèlement n'ont pas davantage leur place dans la Société que l'iniquité ou le mépris de la santé et de la sécurité des collègues, et que le respect est de rigueur.

CODE DE CONDUITE

Respecter la personne, c'est notamment :

- traiter chacun de façon équitable tout en tenant compte de ses différences ;
- maintenir un milieu de travail favorisant la collaboration et le respect mutuel, et exempt de discrimination et de harcèlement prohibés par les chartes ;
- éliminer toute forme de stéréotypes prohibés par les chartes ;
- protéger la santé, la sécurité et la dignité de tout le personnel de la Société.

4e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Éviter tout conflit d'intérêts de même que toute apparance de conflit d'intérêts

La Société et son personnel évitent tout conflit d'intérêts, en dénoncent les apparences ou les possibilités avant qu'il ne survienne et mettent tout en œuvre pour le résoudre s'il en survenait malgré tout.

CODE DE CONDUITE

- Chacun dénonce toute situation où il pourrait favoriser ses intérêts personnels ou ceux de ses proches au détriment de ceux de la Société.
- Chacun dénonce aussi toute situation qui pourrait laisser croire qu'il y a conflit d'intérêts, car l'apparence de conflit d'intérêts peut être aussi dommageable pour la Société qu'un conflit réel.
- Les gestionnaires s'assurent que toutes les transactions sous leur responsabilité respectent le processus d'attribution et le souci de transparence de la Société.
- Chacun doit immédiatement aviser son supérieur immédiat lorsque lui, son conjoint ou un proche parent possède des intérêts dans une entreprise qui négocie des biens ou des services avec la Société.
- L'employé qui possède ou dont le conjoint ou un proche parent possède des intérêts dans une entreprise faisant affaire avec la Société doit absolument refuser de participer au processus de décision ou d'attribution du contrat.
- Dans tous les cas, l'employé informe son supérieur, et dans les cas de doute, les gestionnaires doivent s'adresser au directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques.
- Tout bien, faveur, service, avantage ou cadeau doit être considéré comme source potentielle de conflit d'intérêts. Pour être accepté (ou offert), celui-ci doit être modeste et conforme aux usages de façon à être perçu comme une marque d'appréciation, d'hospitalité ou de politesse, et non comme visant à influencer une décision d'affaires.

5e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Rendre des comptes exacts et agir avec rigueur

La Société et son personnel remplissent consciencieusement et minutieusement leurs tâches, fournissent et divulguent avec justesse des informations exactes sur l'utilisation des biens et des ressources mis à leur disposition et maintiennent correctement tout dossier ou registre dans le respect du caractère confidentiel de ce qui doit le demeurer et dans un souci de transparence pour le reste.

CODE DE CONDUITE

- Pour être en mesure de remplir adéquatement sa mission et donc de mettre en ondes une programmation de qualité, la Société compte sur chaque membre du personnel pour effectuer un travail rigoureux.
- Effectuer un travail rigoureux, cela signifie aussi bien tenir les dossiers en ordre que d'y consigner des informations exactes et sans complaisance envers qui que ce soit.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL
DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

6e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Agir avec probité

La Société et son personnel sont honnêtes l'un envers l'autre. La Société reconnaît que ses employés peuvent participer activement et à titre personnel aux activités de leur communauté, et les employés évitent de prendre des positions qui pourraient mettre la Société dans l'embarras ou de faire croire que la Société approuve leur opinion.

CODE DE CONDUITE

- La Société s'associe régulièrement à des événements ou à des activités culturelles, éducatives ou sociales et reconnaît à son personnel la possibilité d'en faire autant.
- L'employé qui désire participer à des activités culturelles, sportives, communautaires, religieuses, politiques ou autres le fait dans le respect des règles établies et dans les limites prévues aux conventions collectives applicables.
- Le personnel ne peut ni ne doit exprimer d'opinions politiques au nom de la Société.
- Le personnel ne peut non plus utiliser les biens, services, équipements ou installations de la Société pour des activités d'organisation, de recrutement, de publicité ou autre activité similaire à caractère politique ou pour des fins personnelles.

Agir avec probité, c'est notamment :

- respecter les conditions d'embauche ;
- exercer ses fonctions en toute bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Société ;
- faire preuve de conscience professionnelle ;
- contribuer à l'image de marque de la Société ;
- ne pas s'occuper de ses affaires personnelles pendant le temps rémunéré devant être consacré au travail ;
- ne pas s'engager dans des activités susceptibles de discréditer la Société et pouvant mettre en péril le lien de confiance qui doit exister entre la Société et son personnel.

7e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Agir avec transparence

La Société et son personnel ne posent que des gestes dont ils pourraient discuter ouvertement sur la place publique s'ils étaient requis de le faire.

Ce principe est la conséquence de tout ce qui précède. En effet, si toutes les règles précédentes ont été respectées, il n'y a rien dont la Société et son personnel auraient à rougir s'ils avaient à justifier ou à expliquer leurs gestes ou décisions publiquement. Cela exige de tous une grande rigueur dans le processus de prise de décision et une grande intégrité tout au long des étapes de réalisation et d'exécution dans le respect des chartes, lois, règlements, conventions collectives, normes, directives ou politiques.

Sanctions

Selon sa gravité, un manquement ou une violation des principes et des règles énoncés dans ce code est passible d'une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement.

Responsable de l'application du code

Chaque membre du personnel doit respecter les règles d'éthique et de conduite et prévenir son supérieur dans tous les cas où un conflit d'intérêts ou un manquement survient ou est appréhendé. Chaque cadre est responsable de l'application du code de conduite au sein de son unité.

Responsable de l'interprétation du code

Le directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques ou, en son absence, le conseiller juridique, assume la responsabilité d'interpréter le présent code et de recevoir les dénonciations. Toutefois, lorsque la dénonciation vise le personnel de la Direction générale des affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, la dénonciation est transmise au secrétaire général, qui en dispose. Ce dernier peut avoir recours à toute ressource juridique extérieure qu'il juge pertinente dans l'accomplissement de cette responsabilité.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL
DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Procédure

1. Toute plainte doit être faite par écrit.
2. La plainte doit contenir les renseignements suivants :
   a. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
   b. la description de la violation ;
   c. la date ou la période de la survenance de la violation ;
   d. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
3. Si la plainte est jugée recevable, la personne ciblée est avisée de l'existence d'une plainte, du contenu des allégations et de la tenue d'une enquête.
4. Dans les dix (10) jours suivant le dépôt de la plainte ou dans les dix (10) jours suivant la connaissance de tous les faits pertinents, un rapport des constatations est déposé au président-directeur général, et le responsable de l'interprétation du code lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. L'employé est avisé des mesures qui seront prises à son égard.
5. Dans le cadre de son enquête, le directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, ou en son absence le conseiller juridique, est chargé de recueillir toute l'information nécessaire. Si la dénonciation vise le personnel de la direction générale, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, la dénonciation est transmise au secrétaire général. Ils peuvent notamment consulter tout document pertinent à leur enquête et rencontrer toute personne concernée ou impliquée.
6. Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'employé peut être relevé de ses fonctions sans salaire en cours d'enquête.

Confidentialité

Le directeur général principal et secrétaire corporatif, ou en son absence le conseiller juridique, préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste de leur part à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler l'identité des plaignants, requérants et informateurs, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

Télé-Québec

Direction générale des communications
et image de marque

1000, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 3L7
Téléphone : 514 521-2424
Télécopieur : 514 864-1970
Numéro sans frais : 1 800 361-4362

Adresse Internet : telequebec.tv
Courriel : info@telequebec.tv

Dépôt légal – 2014
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN (version imprimée) : 978-2-550-72054-6
ISBN (version PDF) : 978-2-550-72053-9
ISSN : 1485-8835

facebook.com/TeleQc

@telequebec

Télé-Québec

SIÈGE SOCIAL
1000, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 3L7
Téléphone : 514 521-2424
Télécopieur : 514 864-1970
Numéro sans frais : 1 800 361-4362
Adresse Internet : telequebec.tv
Courriel : info@telequebec.tv

BUREAUX RÉGIONAUX
Abitibi-Témiscamingue
Bas-Saint-Laurent
Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches
Côte-Nord
Estrie-Montérégie
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Mauricie – Centre-du-Québec – Lanaudière
Montréal – Laval
Outaouais – Laurentides
Saguenay – Lac-Saint-Jean